



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/AC.96/916/Add.1
3 septembre 1999

FRANCAIS
Original: ANGLAIS

COMITE EXECUTIF DU PROGRAMME
DU HAUT COMMISSAIRE

Cinquantième session

ADDITIF

BUDGET-PROGRAMME ANNUEL DU HCR :

2000

INTRODUCTION

1. Cet additif au *Budget-programme annuel : 2000* (A/AC.96/916) présente les estimations initiales révisées pour l'année 2000 et les estimations révisées pour 1999 au 1er août 1999. On rappellera que les estimations budgétaires, telles que présentées dans le document A/AC.96/916 sont celles qui sont arrêtées au 31 mai 1999.

2. Cet additif était prévu au moment de la préparation du *Budget-programme annuel : 2000*, dans la mesure où l'on savait à l'époque (31 mai 1999) qu'il était trop tôt pour établir les besoins en Albanie, en ex-République yougoslave de Macédoine et en République fédérale de Yougoslavie, du fait de la crise au Kosovo. En outre, le programme en Zambie était emprunt d'incertitudes en raison de faits nouveaux en Angola et en République démocratique du Congo.

3. Pour intégrer ces nouveaux besoins de programmes, il s'est révélé nécessaire d'actualiser deux chapitres du *Budget-programme annuel : 2000*. On rappellera que le document budgétaire se compose de quatre parties:

- Première partie : Aperçu global
- Deuxième partie : Opérations régionales
- Troisième partie : Opérations globales
- Quatrième partie : Siège

Les besoins au titre des programmes supplémentaires au sud de l'Europe orientale et en Zambie ont requis des changements dans la deuxième partie de ce document qui à leur tour ont entraîné des modifications de la première partie dont l'objectif est de traduire leur impact sur le *Budget-programme annuel global pour l'année 2000* présenté au Comité exécutif pour approbation.

4. La deuxième partie de ce document présente une description détaillée des programmes du HCR et des budgets y relatifs pour l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, la République fédérale de Yougoslavie et la Zambie.

5. Un certain nombre de tableaux clés dans le *Budget-programme annuel : 2000* ont été actualisés dans cet additif. Ces tableaux font référence aux tableaux correspondants du document budgétaire principal. Dans un souci de clarté, le numéro du tableau initial est conservé.

6. Les premiers éléments de la décision sur les questions administratives et financières qui devra être adoptée par le Comité exécutif sont présentés au paragraphe 7.

DECISION SUR LES QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

ELEMENTS DE REDACTION

7. Le Comité exécutif,

a) confirme que les activités proposées au titre du Budget-programme annuel pour l'année 2000, telles qu'elles figurent dans les documents A/AC.96/916 et son additif ont été estimées, après examen, conformes au statut de l'Office du Haut Commissaire (résolution 428 (V) de l'Assemblée générale), aux fonctions de bons offices du Haut Commissaire telles qu'elles ont été reconnues, encouragées ou sollicitées par l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité ou le Secrétaire général ainsi qu'aux dispositions pertinentes du Règlement de gestion par le Haut Commissaire pour les réfugiés des fonds constitués au moyen de contributions volontaires;

b) demande au Haut Commissaire, dans le cadre des ressources disponibles, de répondre avec flexibilité et efficacité aux besoins recensés dans le Budget-programme annuel pour l'année 2000 et l'autorise, au cas où de nouveaux besoins d'urgence ne pourraient être intégralement couverts par prélèvements sur la Réserve des opérations, à lancer des appels spéciaux et à mettre au point des programmes supplémentaires;

c) approuve les programmes et budgets pour les opérations régionales, les opérations globales et le Siège au titre du Budget-programme annuel 2000, soit 933 553 000 dollars E.-U., y compris une Réserve des opérations de 82 108 300 dollars E.-U. (soit 10 % des activités programmées), tous ces chiffres figurant dans le tableau II.3 révisé du document A/AC.96/916/Add.1, page 9; et autorise le Haut Commissaire, dans le cadre de la dotation approuvée, à procéder à des ajustements entre les budgets des opérations régionales, des opérations globales et du Siège;

d) approuve le budget révisé au titre des Programmes généraux de 1999 s'élevant à 413 millions de dollars E.-U. et prend note du nouveau budget révisé au titre des Programmes spéciaux s'élevant à 741,2 millions de dollars (comme le précise le document A/AC.96/916/Add.1 (Tableau révisé II.8, pages 13 et 14);

e) Prend acte du *Rapport du Comité des Commissaires aux comptes sur les fonds constitués au moyen de contributions volontaires gérées par le Haut Commissaire des Nations unies pour les réfugiés : comptes pour l'année terminée le 31 décembre 1998 (A/AC.96/917)*, et des *Mesures prises ou proposées en réponse aux recommandations du Rapport du Comité des commissaires aux comptes (A/AC.96/917/Add.1)*; ainsi que du *Rapport du CCQAB sur le Budget-Programme annuel pour l'année 2000 (A/AC.96/917/Add.2)*, le rapport sur les *Activités d'inspection du HCR (A/AC.96/918)* et le *Rapport sur les Activités d'évaluation du HCR (A/AC.96/919)* et demande à être tenu régulièrement informé des mesures prises pour donner suite aux recommandations et aux observations formulées dans ces divers documents;

f) exhorte les Etats membres, à la lumière des besoins importants que doit couvrir l'Office du Haut Commissaire, de répondre avec générosité, solidarité et diligence à ses appels de fonds;

g) prend acte du Règlement de gestion révisé (EC/49/SC/CRP.25).

PREMIERE PARTIE

ACTUALISATION DE L'APERCU GLOBAL

(voir les paragraphes 16 à 66 du *Budget-programme annuel : 2000*
(A/AC.96/916))

RECAPITULATIF DES PRINCIPALES QUESTIONS BUDGETAIRES

Cette section actualise les principales questions budgétaires abordées dans l'additif au Budget-programme annuel. (Le récapitulatif correspondant est contenu dans le document A/AC.96/916).

A. Estimations initiales pour l'an 2000 (voir tableaux révisés II.1 et II.3, pages 8 et 9, et les paragraphes 9-13 de cet additif).

Les projections initiales pour l'an 2000 s'élèvent à 933 553 000 dollars des Etats-Unis. Ce chiffre comprend les crédits supplémentaires pour l'assistance temporaire, les consultants ainsi que les heures supplémentaires. (voir le tableau révisé II.22, page 20 de cet additif).

(Les tableaux et le texte correspondants se trouvent dans le document A/AC.96/916, tableaux II.1, II.2, II.22 et paragraphes 24-38).

B. Estimations et ressources pour 1999 (voir les tableaux révisés II.8 et II.9, pages 13 à 15, et les paragraphes 14-15 et 17 de cet additif).

- i) Les estimations totales révisées pour 1999 (au 1er août 1999) s'élèvent à 1,2 milliard (dont 413 millions pour les Programmes généraux, 740,7 millions pour les Programmes spéciaux et 19,7 millions pour le Budget ordinaire);
- ii) Outre le report total de 145,8 millions en 1999 (non compris le Plan d'assurance médicale), les ressources supplémentaires projetées, toutes sources de fonds confondues en 1999 sont estimées (au 1er août 1999) à 895,3 millions de dollars E.-U.; les contributions des donateurs au 3 août 1999 sont indiquées dans le tableau révisé II.9, page 15;

Les tableaux et le texte correspondants se trouvent dans le document A/AC.96/916, tableau II.8 et paragraphes 39-40 et 48).

C. Postes (voir les tableaux révisés II.11, II.12 et II.13, pages 16-18, et le paragraphe 11 de cet additif).

Estimations initiales pour 2000 : 4760 postes (dont terrain : 4 069, Siège : 691);

(Les tableaux et le texte correspondants se trouvent dans le document A/AC.96/916, tableaux II.11, II.12, II.13 et paragraphes 51-52).

D. Appui aux programmes (voir le tableau révisé II.15, page 19, et le paragraphe 12 de cet additif)

Les estimations concernant l'appui aux programmes pour l'an 2000 s'établissent à 192,6 millions de dollars E.-U.; les dépenses de gestion et d'administration pour le Siège restent à 55,9 millions de dollars E.-U. (voir tableau II.16 du document A/AC.96/916).

(Le tableau et le texte correspondants se trouvent dans le document A/AC.96/916, tableau II.15 et paragraphes 51-52).

CHAPITRE II : MISE A JOUR DU RECAPITULATIF BUDGETAIRE

I. INTRODUCTION

8. Ce chapitre présente un aperçu global du Budget-programme annuel du HCR pour l'an 2000. Il présente un résumé des besoins recensés au 1er août 1999. En tant que tel, il actualise l'information contenue dans le chapitre II du document A/AC.96/916. Cette actualisation a été rendue nécessaire par l'inclusion dans le projet des besoins de programmes pour la Zambie et l'Opération dans le sud de l'Europe orientale (Albanie, ex-République yougoslave de Macédoine et République fédérale de Yougoslavie (voir Deuxième partie, actualisation des chapitres V à VIII)).

A. Besoins-programmes révisés : 2000

9. Les besoins révisés au titre du Budget-programme annuel pour l'an 2000, du fait des opérations régionales en Zambie, Albanie, ex-République yougoslave de Macédoine et République fédérale de Yougoslavie s'élèvent désormais à 933 553 000 dollars E.-U. (voir tableaux révisés II.1 et II.3, pages 8 et 9 de cet additif). Ce document contient les descriptions détaillées de ces programmes régionaux : Zambie (par. 18-27); Albanie (par. 28-44); ex-République yougoslave de Macédoine (par. 45-57) et République fédérale de Yougoslavie (par. 58-79).

10. Le budget proposé comprend une Réserve des opérations de 82 108 300 dollars, soit 10 % des activités de programmes proposées.

11. Les besoins de postes supplémentaires pour couvrir l'opération en Zambie s'élèvent à 19, ce qui porte les effectifs globaux pour cette opération à 50 postes. Le total des postes du fait de la crise au Kosovo s'élève à 376. Les besoins de postes pour l'ex-République yougoslave de Macédoine et l'Albanie sont révisés à la lumière des faits nouveaux; les besoins révisés figureront dans l'Appel global du HCR et l'Appel consolidé des Nations Unies qui devraient être publiés à la fin de 1999. Les tableaux II.11, II.12 et II.13 révisés indiquent les besoins de postes tels qu'ils sont actuellement recensés (pages 16 à 18 de cet additif).

12. L'augmentation des dépenses d'appui aux programmes qui en découlent afin de couvrir les opérations régionales susmentionnées figure dans le tableau révisé II.15 (page 19 de cet additif).

13. Il convient également d'y ajouter les coûts de l'assistance temporaire, des consultants, des heures supplémentaires, particulièrement pour les besoins relatifs à la crise du Kosovo (voir le tableau II.22 révisé, page 20 de cet additif)

V. PROGRAMMES EN 1999

A. Programmes généraux

14. Le Comité exécutif, à sa quarante-neuvième session en octobre 1999, a approuvé un objectif de 413 millions de dollars au titre des Programmes généraux de 1999 (voir le *Rapport de la quarante-neuvième session du Comité*

exécutif du Programme du Haut Commissaire (Genève, 5-9 octobre 1998) (A/AC.96/911)). Au 1er août 1999 (voir tableau II.8 révisé, pages 13 à 14 de cet additif), même compte tenu des sources de revenus secondaires projetées, le HCR devrait enregistrer un déficit de 68,9 millions de dollars au titre des Programmes généraux de 1999. Il révisé ses programmes en conséquence.

B. Programmes spéciaux

15. En 1999, les besoins à ce titre s'élevaient au 1er août à 741,2 millions de dollars (voir tableau révisé II.8, pages 13-14 de cet additif). Une comparaison avec le tableau II.8 du document A/AC.96/916 révèle qu'il y a eu quelques révisions à la hausse des programmes de rapatriement en Angola, au Libéria, en Sierra Leone, au Sri Lanka et en Afghanistan. On enregistre également une légère révision à la hausse concernant l'opération dans la région des Grands Lacs (à l'exclusion du Rwanda). Les besoins de programmes pour 1999 au sud de l'Europe orientale ont toutefois dû être révisés en baisse de 497,7 à 442,8 millions de dollars E.-U.

C. Utilisation des fonds et de la Réserve du programme

16. Les prélèvements sur la Réserve du programme, le Fonds pour le rapatriement librement consenti et le Fonds extraordinaire jusqu'au 1er août 1999 sont indiqués dans les tableaux révisés II.4, II.5 et II.6 (voir pages 10-12 de cet additif).

D. Ressources en 1999

17. Les ressources destinées à couvrir les programmes du HCR en 1999 sont analysées dans le tableau révisé II.8 (pages 13-14 de cet additif). Concernant les tendances actuelles de financement, le HCR devrait accuser un déficit de 68,9 millions de dollars E.-U. au titre des Programmes généraux et de 89,9 millions de dollars E.-U. au titre des Programmes spéciaux.

TABLEAU REVISE II.1
PROJECTIONS DU HCR POUR 2000 -TOUTES SOURCES DE FONDS CONFONDUES (en milliers de dollars des Etats-Unis)

Par région et au Siège (1)	Budget initial 2000				d/o
	Opérations (2)	Appui aux programmes (3)	Gestion & administration (4)	Total (5)	
AFRIQUE OCCIDENTALE ET CENTRALE					
Terrain	52 752,4	15 524,5		68 276,9	
Groupe de liaison au Siège 1/	-	931,0		931,0	
Total partiel	52 752,4	16 455,5	-	69 207,9	8,2
AFRIQUE AUSTRALE					
Terrain	11 761,6	7 619,4		19 381,0	
Groupe de liaison au Siège 1/	-	486,6		486,6	
Total partiel	11 761,6	8 106,0	-	19 867,6	2,4
GRANDS LACS, CORNE DE L'AFRIQUE ET AFRIQUE ORIENTALE					
Terrain	158 341,5	30 637,6		188 979,1	
Groupe de liaison au Siège 1/	-	2 462,3		2 462,3	
Total partiel	158 341,5	33 099,9	-	191 441,4	22,8
TOTAL PARTIEL AFRIQUE					
Terrain	222 855,5	53 781,5	-	276 637,0	
Groupes de liaison au Siège 1/	-	3 879,9	-	3 879,9	
Total partiel	222 855,5	57 661,4	-	280 516,9	33,4
ASIE ET PACIFIQUE					
Terrain	36 646,5	9 912,4		46 558,9	
Bureau au Siège 1/	-	1 957,9		1 957,9	
Total partiel	36 646,5	11 870,3	-	48 516,8	5,8
EUROPE					
Terrain	49 196,6	18 423,4		67 620,0	
Bureau au Siège 1/	-	2 999,0		2 999,0	
Total partiel	49 196,6	21 422,4	-	70 619,0	8,4
SUD EUROPE ORIENTALE					
Terrain	191 142,7	19 301,4		210 444,1	
Bureau du Coordonnateur au Siège 1/	-	2 589,3		2 589,3	
Total partiel	191 142,7	21 890,7	-	213 033,4	25,3
TOTAL PARTIEL EUROPE					
Terrain	240 339,3	37 724,8	-	278 220,1	
Bureau au Siège 1/	-	5 432,3	-	5 432,3	
Total partiel	240 339,3	43 313,1	-	283 652,4	33,7
AMERIQUES					
Terrain	13 716,7	7 827,6		21 544,3	
Bureau au Siège 1/	-	1 566,1		1 566,1	
Total partiel	13 716,7	9 393,7	-	23 110,4	2,7
ASIE CENTRALE, ASIE DU SUD-OUEST, AFRIQUE DU NORD ET MOYEN-ORIENT					
Terrain	61 578,3	15 831,4		77 409,7	
Bureau au Siège 1/	-	2 707,1		2 707,1	
Total partiel	61 578,3	18 538,5	-	80 116,8	9,5
OPERATIONS GLOBALES					
Terrain	17 794,0	30 106,6		47 900,6	
Siège 2/	-	1 351,8		1 351,8	
Total partiel	17 794,0	31 458,4	-	49 252,4	5,8
SIEGE					
		20 400,2	55 878,8	76 279,0	9,1
TOTAL DES ACTIVITES PROGRAMMEES	592 930,3	192 635,6	55 878,8	841 444,7	100,0
dont :					
Programme annuel	592 930,3	192 635,6	35 524,1	821 090,0	
Réserve des opérations	82 108,3			82 108,3	
Total Programme annuel	675 038,6	192 635,6	35 524,1	903 198,3	
Budget ordinaire des Nations Unies			20 354,7	20 354,7	
Administrateurs auxiliaires				10 000,0	
TOTAL GENERAL				798 202,0	
dont :					
Terrain (sauf Opérations globales)	675 038,6	156 536,1		831 574,7	
Siège (y compris Bureaux & Divisions)		35 943,5	55 878,8	91 822,3	

1/ Ces coûts sont indiqués dans les budgets par région respectifs (et non pas dans les budgets du Siège)
2/ Ces coûts représentent la Section de préparation et de réponse aux situations d'urgence au Siège

TABLEAU REVISE II.3
PROGRAMME ANNUEL DU HCR
Budget proposé pour 2000
(en milliers de dollars des Etats-Unis)

OPERATIONS GLOBALES ET REGIONALES / SIEGE	Budget proposé pour 2000
AFRIQUE OCCIDENTALE ET CENTRALE	69 207,9
AFRIQUE AUSTRALE	19 876,6
GRANDS LACS, AFRIQUE ORIENTALE ET CORNE DE L'AFRIQUE	191 441,4
ASIE ET PACIFIQUE	48 516,8
EUROPE	70 619,0
SUD DE L'EUROPE ORIENTALE	92 989,8
AMERIQUES	23 110,4
CASWANAME	80 116,8
OPERATIONS GLOBALES	49 252,4
SIEGE	55 924,3
TOTAL ACTIVITES PROGRAMMEES	821 090,0
Réserve des opérations	82 108,3 a/
TOTAL ANNUAL PROGRAMME	903 198,3
Budget ordinaire ONU	20 354,7
Administrateurs auxiliaires	10 000,0
TOTAL GENERAL	933 553,0

a/ fixée à 10 % des activités programmées

Tableau révisé II.4
ALLOCATIONS AU TITRE DE LA RESERVE DU PROGRAMME
jusqu'au 1er août 1999
(en dollars des Etats-Unis)

1. Réserve du programme approuvée par le Comité exécutif		
à sa session d'octobre 1998 (voir document A/AC.96/911)		33 400 000
2. Allocations au titre de la Réserve du programme (par région/pays)		
<u>AFRIQUE</u>		
- Angola	Augmentation des besoins en faveur des réfugiés congolais	311 154
- Botswana	Afflux de réfugiés namibiens	700 000
- République centrafricaine	Ajustement par rapport aux dépenses de l'année précédente	121 931
- Congo, Rép. dém. du	Augmentation des besoins en faveur des réfugiés angolais	3 631 800
- Côte d'Ivoire	Prolongation de postes à Guiglo	123 932
- Gabon	Afflux de réfugiés de la région des Grands Lacs	100 000
- Guinée	Afflux de réfugiés sierra-léoniens	3 752 260
- Guinée	Assistance aux réfugiés de Guinée-Bissau	150 000
- Kenya	Augmentation des besoins en faveur des réfugiés à Kakuma	708 560
- Malawi	Prolongation et création de postes	119 722
- Mali	Assistance aux réfugiés mauritaniens	100 000
- Mauritanie	Afflux de réfugiés sierra-léoniens	27 300
- Mozambique	Prolongation et création de postes	106 194
- Namibie	Afflux de réfugiés en provenance d'Angola	382 000
- Rwanda	Ajustement par rapport aux dépenses de l'année précédente	385 000
- Afrique du sud	Cas individuels de rapatriement volontaire	94 900
- Afrique du sud	Changement de source de financement	325 600
- Swaziland	Prolongation de postes	64 599
- Afrique occidentale	Assistance aux réfugiés de Guinée-Bissau	305 215
- Zambie	Augmentation des besoins en faveur des réfugiés angolais	169 200
- Zimbabwe	Prolongation et création de postes	99 475
	Total partiel	11 778 842
<u>ASIA</u>		
- Chine	Assistance aux cas individuels nord-coréens vulnérables	70 000
	Total partiel	70 000
<u>EUROPE</u>		
- Turquie	Ajustement des coûts d'exécution du programme	83 600
- Suisse	Ajustement par rapport aux dépenses de l'année précédente	21 175
	Total partiel	104 775
<u>AMERIQUES</u>		
- Colombie	Assistance aux personnes déplacées à l'intérieur du territoire	350 000
	Total partiel	350 000
<u>CASWANAME</u>		
- Egypte	Augmentation des besoins relatifs à la réinstallation	10 000
- Koweït	Augmentation des besoins relatifs à la réinstallation	10 000
- Yémen	Transfert de réfugiés somalis	1 000 000
	Total partiel	1 020 000
<u>SIEGE</u>		
	Besoins pour la préparation du 50ème anniversaire du HCR	165 000
	Total partiel	165 000
	Total alloué	13 488 617
3. Solde non alloué au 1er août 1999		19 911 383

Tableau révisé II.5
ALLOCATIONS AU TITRE DU FONDS POUR LE RAPATRIEMENT LIBREMENT CONSENTI
jusqu'au 1er août 1999
(en dollars des Etats-Unis)

1. Total allocation approuvée par le Comité exécutif
à sa session d'octobre 1998 (voir document A/AC.96/911) **20 000 000**

2. Allocations

<u>Pays/Région</u>	<u>Cas</u>	<u>Allocation initiale</u>	<u>Annulations</u>	<u>Total alloué</u>
<u>AFRIQUE</u>				
- Angola	Angolais	1 300 000	*/1	1 300 000
- Tchad	Tchadiens	503 100		503 100
- Côte d'Ivoire	Libériens	550 000	*/1	550 000
- Ghana	Libériens	90 000	*/1	90 000
- Guinée	Libériens	900 000	*/1	900 000
- Guinée	Sierra-léoniens	300 000	*/1	300 000
- Guinée	Bissau-guinéens	41 100		41 100
- Kenya	Origines diverses	250 000		250 000
- Libéria	Libériens	2 335 000	*/1	2 335 000
- Libéria	Sierra-léoniens	150 000	*/1	150 000
- Nigéria	Libériens	85 000	*/1	85 000
- Sierra Leone	Sierra-léoniens	550 000	*/1	550 000
- Sierra Leone	Libériens	40 000	*/1	40 000
- Afrique occidentale	Bissau-guinéens	200 000		200 000
	Total partiel	7 294 200		7 294 200
<u>ASIE</u>				
- Sri Lanka	Sri-lankais	1 500 000	*/1	1 500 000
- Myanmar	Rapatrés	1 000 000		1 000 000
	Total partiel	2 500 000		2 500 000
<u>EUROPE</u>				
- Fédération de Russie	Origines diverses	133 940		133 940
- Turquie	Kurdes turcs	50 000		50 000
	Total partiel	183 940		183 940
<u>AMERIQUES</u>				
- Cuba	Sahraouis	52 650		52 650
	Total partiel	52 650		52 650
<u>CASWANAME</u>				
- Afghanistan	Afghans	300 000	*/1	300 000
- Iran, Rép. islamique d'	Afghans	400 000	*/1	400 000
- Pakistan	Afghans	300 000	*/1	300 000
- Moyen-Orient	Origines diverses	30 000		30 000
	Total partiel	1 030 000		1 030 000
Total alloué		11 060 790		11 060 790

3. Solde non alloué au 1er août 1999 **8 939 210**

*/1 devraient être, au moins partiellement, annulées suite à des contributions à des appels de fonds spéciaux

TABLEAU REVISE II.6

**ALLOCATIONS AU TITRE DU FONDS EXTRAORDINAIRE
jusqu'au 1er août 1999
(en dollars des Etats-Unis)**

1. Montant total du Fonds extraordinaire approuvé par le Comité exécutif
à sa session d'octobre 1998 (A/AC.96/911) 25 000 000

2. Allocations

<u>Pays/Région</u>	<u>Mois</u>	<u>Activité</u>	<u>Montant alloué</u>
--------------------	-------------	-----------------	-----------------------

AFRIQUE

- République centrafricaine	Janvier	Assistance aux réfugiés congolais	250 000
- Tchad	Mars	Assistance aux réfugiés soudanais	300 000
- Zambie	Mars/avril	Assistance aux réfugiés congolais	1 888 400
- Gabon	Juillet	Assistance aux réfugiés congolais	300 000
- Tanzanie	Juillet	Assistance aux réfugiés congolais	2 355 000
Total partiel			5 093 400

ASIE

- Indonésie	Février/mai	Assistance aux personnes déplacées	783 788
Total partiel			783 788

AMERIQUES

- Colombie	Février	Assistance aux victimes du tremblement de terre	43 100
Total partiel			43 100

AUTRES PROGRAMMES

	Janvier	- Entreposage des stocks de secours	250 000
	Janvier	- Stocks de secours	500 000
Total partiel			750 000
Total alloué			6 670 288

3. Solde non alloué au 1er août 1999 18 329 712

Tableau révisé II.8
HCR - BESOINS FINANCIERS/DE PROGRAMME EN 1999
(au 1er août 1999 - en millions de dollars des Etats-Unis)

SOURCE DE FINANCEMENT/ PROGRAMME	DEPENSES 1998 (1)	BUDGET ACTUEL 1999 (2)	FONDS NON ENGAGES REPORTES DE 1998 DE 1998 (3)	BESOINS FINANCIERS POUR 1999 (2-3) (4)	PREVISIONS DE RECETTES POUR 1999			PROJECTIONS ACTUELLES EXCEDENT (DEFICIT) (7-4) (8)
					RECETTES AU 31.5.99 (5)	AUTRES RECETTES PREVUES (6)	TOTAL RECETTES PROJETEES (5+6) (7)	
[A] PROGRAMMES GENERAUX								
(i) Programme annuel								
Activités programmées :								
Afrique	138,7	157,9						
Asie et Pacifique	19,1	22,7						
Europe	43,7	43,3						
Amérique	22,7	23,2						
CASWANAME	53,7	57,6						
Autres programmes	14,6	24,3						
Siège	39,6	36,9						
Total partiel	332,1	365,9						
Réserve du programme	-	19,9						
Total partiel (i)	332,1	385,8						
(ii) Fonds pour le rapatriement librement consenti	10,8	8,9						
(iii) Fonds extraordinaire	5,5	18,3						
	348,4	413,0	9,6	403,4	264,6	69,9 a)	334,5	(68,9)
[B] PROGRAMMES SPECIAUX								
- Programmes de rapatriement	166,1	148,2	43,7	104,5	59,9	40,0	99,9	(4,6)
- Grands Lacs (sauf Rwanda)	79,2	74,7	15,9	58,8	29,4	14,0	43,4	(15,4)
- Myanmar/Thaïlande	0,2	3,7	0,4	3,3	1,8	1,2	3,0	(0,3)
- Sud Europe orientale	175,1	442,8	27,4	415,4	292,9	48,4	341,3	(74,1)
- Pays de la CEI	26,2	30,7	4,3	26,4	13,7	6,9	20,6	(5,8)
- Administrateurs auxiliaires	7,9	8,9	6,9	2,0	4,3		4,3	2,3
- Divers c)	37,4	32,2	11,6	20,6	14,8	13,8	28,6	8,0
Total Programmes spéciaux	492,1	741,2	110,2 d)	631,0	416,8	124,3	541,1	(89,9)
Budget ordinaire Nations Unies	23,3	19,7	0,0	19,7	11,5	8,2	19,7	0,0
TOTAL GENERAL (toutes sources de fonds)	863,8	1 173,9	119,8	1 054,1	692,9	202,4	895,3	(158,8)

a) comprend les estimations de revenus secondaires;

b) ventilation page suivante;

c) comprend divers fonds fiduciaires: DAFI, conscientisation du public, financement par le secteur privé, activités de réinstallation et environnement;

d) représente seulement les activités programmées (le total du solde reporté au titre des Programmes et Comptes spéciaux tel qu'il apparaît dans les comptes annuels de 1998 s'étève à 136,3 millions de dollars.)

Tableau révisé II.8
HCR - BESOINS FINANCIERS/DE PROGRAMME EN 1999
(au 1er août 1999 - en millions de dollars des Etats-Unis)

Page 2

PROGRAMMES DE RAPATRIEMENT	DEPENSES 1998 (1)	BUDGET ACTUEL 1999 (2)	FONDS NON ENGAGES REPORTES DE 1998 (3)	BESOINS FINANCIERS POUR 1999 (2-3) (4)	PREVISIONS DE RECETTES POUR 1999			PROJECTIONS ACTUELLES EXCEDENT (DEFICIT) (7-4) (8)
					RECETTES AU 31.5.99 (5)	AUTRES RECETTES PREVUES (6)	TOTAL RECETTES PROJETEES (5+6) (7)	
Rapatriment vers/Reintégration en :								
Angola	10,6	3,9	1,0	2,9	1,4	1,0	2,4	(0,5)
Corne de l'Afrique								
- Erythrée)								
- Ethiopie)	22,5	25,5	4,8	20,7	9,1	3,6	12,7	(8,0)
- Somalie)								
Libéria	24,6	25,7	4,8	20,9	11,3	4,6	15,9	(5,0)
Mali/Niger	7,5	2,0	2,7	(0,7)	0,2	0,0	0,2	0,9
Rwanda	39,0	27,6	13,2	14,4	10,6	4,4	15,0	0,6
Sierra Leone	0,0	2,0	0,4	1,6	1,3	0,5	1,8	0,2
Cambodge	6,3	6,5	1,7	4,8	4,7	0,0	4,7	(0,1)
Myanmar	11,2	16,7	2,7	14,0	5,8	13,0	18,8	4,8
Sri Lanka	8,4	7,0	0,7	6,3	3,3	4,3	7,6	1,3
Reintégration des rapatriés (Post PAG)	8,4	4,7	3,7	1,0	0,2	0,6	0,8	(0,2)
Guatemala	5,8	2,3	0,9	1,4	1,6	0,0	1,6	0,2
Afghanislan	12,0	15,4	1,3	14,1	8,3	5,3	13,6	(0,5)
Iraq	1,0	1,0	1,6	(0,6)	0,0	0,0	0,0	0,6
Tadjikistan	4,5	3,5	1,0	2,5	1,3	1,7	3,0	0,5
Sahara occidental	4,3	4,4	3,2	1,2	0,8	1,0	1,8	0,6
Total Programmes de rapatriement	166,1	148,2	43,7	104,5	59,9	40,0	99,9	(4,6)

TABLEAU REVISE II.9
CONTRIBUTIONS AUX PROGRAMMES D'ASSISTANCE DU HCR POUR 1999
(en dollars des Etats-Unis)
Situation au 3 août 1999

DONATEURS		MONTANT Dollars E.-U.
1	Gouvernement américain	180 506 278
2	Gouvernement japonais	53 483 745
3	Gouvernement norvégien	46 265 782
4	Gouvernement suédois	43 608 346
5	Gouvernement néerlandais	37 018 571
6	Commission européenne	32 767 171
7	Gouvernement danois	29 316 455
8	Gouvernement suisse	19 562 276
9	Gouvernement canadien	18 209 632
10	Gouvernement du Royaume-Uni	17 520 000
11	Gouvernement allemand	13 799 327
12	Donateurs privés italiens	13 420 997
13	Gouvernement finlandais	13 343 484
14	Gouvernement australien	12 030 486
15	Gouvernement français	8 685 785
16	Gouvernement italien	7 928 125
17	Donateurs privés américains	4 938 065
18	Gouvernement belge	4 380 377
19	Gouvernement irlandais	3 063 111
20	Donateurs privés japonais	2 964 028
21	Gouvernement luxembourgeois	1 688 167
22	Gouvernement espagnol	1 464 384
23	Gouvernement néo-zélandais	1 077 800
24	Donateurs privés suisses	1 019 601
25	Conseil de l'Europe	919 313
26	Gouvernement autrichien	834 957
27	Donateurs privés néerlandais	773 123
28	Gouvernement sud-africain	696 547
29	Gouvernement portugais	525 000
30	Donateurs privés espagnols	480 259
TOTAL PARTIEL		572 291 192
Reste des donateurs (52)		3 303 597
TOTAL GENERAL		575 594 789

Tableau révisé II.11
ANALYSE DES EFFECTIFS GLOBAUX AU 1ER JUILLET 1999 a/

	Siège				Terrain				Total			dont		
	P/L	SG	Total	%	P/L	SG	Total	%	Nombre	%	BO	PG	PS	
(i) Situation au 01/07/98	337	394	731	15%	892	3 146	4 038	85%	4 769	100%	220	2 163	2 386	
- postes	341,2	404,5	745,7	15%	905,3	3 224,6	4 129,9	85%	4 875,6	100%	220,0	2 182,9	2 472,7	
- années-travail	312	360	672	15%	814	2 950	3 764	85%	4 436	100%	220	2 092	2 124	
(ii) Situation au 01/01/99	323	368	691	15%	841	2 997	3 838	85%	4 529	100%	220	2 089	2 220	
- postes (initiaux)	329	365	694	15%	927	2 984	3 911	85%	4 605	100%	220	2 117	2 268	
- postes (révisés)	325,1	365,1	690,2	15%	890,0	2 986,5	3 876,5	85%	4 566,7	100%	220,0	2 100,7	2 246,0	
(iv) Situation au 01/07/99	326	365	691	15%	882	3 187	4 069	85%	4 760	100%	204,7	2 296	417	
- postes	324,4	364,5	688,9	15%	874,3	3 174,2	4 048,5	85%	4 737,4	100%	2032,9	2 289,0	415,5	
- années-travail														
*/ située en														
									Total			dont		
									Nombre	%	P	AP	GA	
- Afrique occidentale et centrale									439	9%	217	222	0	
poste									421,6	9%	198,0	223,6	0,0	
Années-travail														
- Grands Lacs, Corne de l'Afrique et Afrique orientale									1 216	26%	659	557	0	
poste									1 209,9	26%	656,0	553,9	0,0	
Années-travail														
- Afrique australe									156	3%	35	121	0	
poste									168,0	4%	47,0	121,0	0,0	
Années-travail														
- Asie et Pacifique									371	8%	187	184	0	
poste									371,0	8%	187,0	184,0	0,0	
Années-travail														
- Europe									407	9%	151	256	0	
poste									405,5	9%	151,5	254,0	0,0	
Années-travail														
- Sud Europe orientale									884	19%	558	326	0	
poste									877,3	19%	554,2	323,1	0,0	
Années-travail														
- Amériques									102	2%	22	80	0	
poste									102,0	2%	22,0	80,0	0,0	
Années-travail														
- Asie centrale, Asie du Sud-Ouest, Afrique du Nord et Moyen-Orient									494	10%	218	276	0	
poste									493,2	10%	217,2	276,0	0,0	
Années-travail														
- Siège et opérations globales b/									691	15%	0	274	417	
poste									688,9	15%	0,0	273,4	415,5	
Années-travail														
Total									4 760	100%	2 047	2 296	417	
Années-travail									4 737,4	100%	2 032,9	2 289,0	415,5	

P = Programmes
AP = Appui aux programmes
GA = Gestion et administration

BO = Budget ordinaire Nations Unies
P/L = Administrateurs
SG = Agents des services généraux (y compris les administrateurs nationaux)
PS = Programmes spéciaux

a/ tous les postes (administrateurs et agents des services généraux), y compris ceux projetés pour moins d'une année, à l'exclusion des administrateurs auxiliaires
b/ comprend les Bureaux des opérations et les groupes de liaison au Siège

Tableau révisé II.12
Analyse des changements au niveau des postes - Toutes sources de fonds confondus
(variations par rapport aux estimations révisées de 1999, au 1er janvier 2000)

RESUME	Administrateurs internationaux et fonct. de rang supérieur							AN	SG & autres catégories	Total général	JPO
	SGA SSG	D-2 L-7	D-1 L-6	P-5 L-5	P-4 L-4	P-3 L-3	P-2/1 L-2/1				
POSTES APPROUVES REVISES EN 1999	3	19	64	158	341	507	72	216	3 149	4 529	136
AUGMENTATION/DIMINUTION DE POSTES											
A. Programmes/Appui aux Programmes											
Bureaux sur le terrain											
-Afrique occidentale et centrale			(1)	(1)	3	11	(1)	4	2	17	1
-Grands Lacs, Afrique orientale et Corne de l'Afrique			1		(4)	(7)	(1)	(4)	14	(1)	2
- Afrique australe				(1)	3	1			4	7	
- Asie et Pacifique					(1)	(9)	(1)	5	(8)	(14)	3
-Amériques				(2)		1			(13)	(14)	(4)
-Europe					1	(2)	1		(5)	(5)	
-Sud Europe orientale			2	4	20	27	2	15	181	251	1
-CASWANAME				1	(3)	(1)	(2)	(1)	(4)	(10)	
1. Opérations Total (net) - A. 1	0	0	2	1	19	21	(2)	19	171	231	3
Département de la protection internationale						(1)			(2)	(3)	
Département des opérations (1)			(1)	3	1	3			(4)	2	3
Bureaux et groupes de liaison au Siège					(2)	1			4	2	(1)
2. Siège Total (net) - A. 2	0	0	(1)	3	(1)	3	0	0	(2)	1	2
B. Gestion et administration											
Direction exécutive et gestion										0	
Division de la communication et de l'information			1			(3)	1		1	0	
Division de la gestion des ressources					2	(2)			(2)	(2)	1
2. Siège Total (net) - B. 2	0	0	1	0	2	(5)	1	0	(1)	(2)	1
Total (net)	0	0	2	4	20	19	(1)	19	168	231	6
RECLASSEMENTS											
A. Programmes/Appui aux Programmes											
Bureaux sur le terrain											
-Afrique occidentale et centrale					2	(2)				0	
-Grands Lacs, Afrique orientale et Corne de l'Afrique					(2)	2				0	
-Afrique australe										0	
- Asie et Pacifique										0	
-Amériques										0	
-Europe										0	
-Sud Europe orientale										0	
-CASWANAME				(2)	2					0	
1. Opérations Total (net) - A. 1	0	0	0	(2)	2	0	0	0	0	0	0
Département de la protection internationale										0	
Département des opérations (1)										0	
Bureaux et groupes de liaison au Siège			1	0	(1)					0	
2. Siège Total (net) - A. 2	0	0	1	0	(1)	0	0	0	0	0	0
B. Gestion et administration											
Direction exécutive et gestion										0	
Division de la communication et de l'information										0	
Division de la gestion des ressources										0	
2. Siège Total (net) - B. 2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total: Reclassements de postes	0	0	1	(2)	1	0	0	0	0	0	0
POSTES PROPOSES POUR 2000	3	19	67	160	362	526	71	235	3 317	4 760	142

(1) Comprend le Bureau du Directeur pour l'Afrique

Tableau révisé II.13
BESOINS EN POSTES SUR LE TERRAIN ET AU SIEGE
(nombre de postes au 1er janvier 2000)

RESUME TERRAIN/SIEGE		2000 (initiaux)													TOTAL	JPO
		SGA SSG	DZ L7	D1 L6	P5 L5	P4 L4	P3 L3	P2 L2	Total partiel	AN	SG	TOTAL	JPO			
AFRIQUE CENTRALE ET OCCIDENTALE	P	-	-	4	3	6	29	22	6	44	6	167	217			
	AP	-	-	4	10	23	22	22	6	59	10	162	231			
	Total	0	0	4	13	29	51	6	103	16	329	448	448			
GRANDS LACS, CORNE DE L'AFRIQUE ET AFRIQUE ORIENTALE	P	-	-	5	25	75	50	10	5	110	23	526	659			
	AP	-	1	10	17	35	50	10	10	123	21	435	579			
	Total	0	1	10	22	60	125	15	233	44	961	1 238	1 238			
AFRIQUE AUSTRALE	P	-	-	-	3	3	3	-	-	6	3	26	35			
	AP	-	1	1	5	15	8	-	-	30	10	85	125			
	Total	0	1	1	5	18	11	0	36	13	111	160	160			
ASIE ET PACIFIQUE	P	-	-	-	3	9	23	4	4	39	14	134	187			
	AP	-	1	8	10	16	14	-	49	16	136	201	201			
	Total	0	1	8	13	25	37	4	88	30	270	388	388			
EUROPE	P	-	-	3	13	19	8	8	43	22	86	151	151			
	AP	-	3	11	15	31	26	3	89	23	170	282	282			
	Total	0	3	11	18	44	45	11	132	45	256	433	433			
SUD EUROPE ORIENTALE	P	-	-	1	9	26	82	5	123	15	420	558	558			
	AP	-	2	5	7	20	37	3	74	26	251	351	351			
	Total	0	2	6	16	46	119	8	197	41	671	909	909			
AMERIQUES	P	-	-	-	1	4	2	10	3	9	22	22	22			
	AP	-	3	4	6	15	8	1	37	4	52	93	93			
	Total	0	3	4	7	18	12	3	47	7	61	115	115			
CASWANAME	P	-	-	6	13	25	3	47	16	155	218	218	218			
	AP	-	2	7	19	25	22	1	76	23	201	300	300			
	Total	0	2	7	25	38	47	4	123	39	356	518	518			
OPERATIONS GLOBALES ET SIEGE	P	-	3	5	19	39	17	83	30	348	98	1 325	1 771			
	GA	3	3	11	22	45	62	20	166	251	417	417	417			
	Total	3	6	16	41	84	79	20	249	0	302	551	551			
TOTAL	P	0	0	0	26	78	214	30	348	98	1 325	1 771	1 771			
	AP	0	15	54	107	210	191	16	593	125	1 457	2 175	2 175			
	GA	3	3	11	22	45	62	20	166	0	251	417	417			
TOTAL GENERAL		3	19	67	160	362	526	71	1 208	235	3 317	4 760	4 760			

P = Programmes
AP = Appui aux programmes
GA = Gestion et administration
JPO = Administrateurs auxiliaires
AN = Administrateurs nationaux
SG = Agents des services généraux

TABLEAU REVISE II.15
TERRAIN ET SIEGE - COUTS RELATIFS A L'APUI AUX PROGRAMMES (AP) - BUDGET 2000
(Par région et objet de dépense, en milliers de dollars des Etats-Unis)

REGION	TOTAL	OBJET DE DEPENSE						
		DEPENSES DE PERSONNEL	VOYAGES	SERVICES CONTRACTUELS	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	FOURNITURES & MATERIEL	AUTRES	
ASIE OCCIDENTALE ET CENTRALE	16 455,5	11 092,7	1 536,9	99,7	2 344,6	594,4	787,2	
AFRIQUE AUSTRALE	8 106,0	5 650,5	536,6	61,1	1 362,8	219,9	275,1	
GRANDS LACS, AFRIQUE ORIENTALE ET CORNE DE L'AFRIQUE	33 099,9	23 860,9	1 731,1	154,7	4 184,7	905,6	2 262,9	
ASIE ET PACIFIQUE	11 870,3	9 156,9	715,9	37,0	1 549,4	190,0	221,1	
EUROPE	21 422,4	15 997,6	1 399,6	177,2	2 853,2	376,1	618,7	
SUD DE L'EUROPE ORIENTALE	21 890,7	17 766,5	642,2	60,1	2 587,6	512,7	321,6	
AMERIQUES	9 393,7	6 906,7	730,8	34,7	1 340,3	98,6	282,6	
CASWANAME	18 538,5	14 064,6	1 116,7	102,3	2 042,5	327,4	885,0	
OPERATIONS GLOBALES	31 458,4	7 439,5	5 727,2	8 723,5	2 569,2	287,7	6 711,3	
SIEGE	20 400,2	12 136,3	1 151,6	942,6	3 138,6	362,4	2 668,7	
TOTAL	192 635,6	124 072,2	15 288,6	10 392,9	23 972,9	3 874,8	15 034,2	

TABLEAU II.16
SIEGE - COUTS RELATIFS A LA GESTION ET A L'ADMINISTRATION (GA) - BUDGET 2000
(Par région et objet de dépense, en milliers de dollars des Etats-Unis)

DEPARTEMENT / DIVISION	TOTAL	OBJET DE DEPENSE						
		DEPENSES DE PERSONNEL	VOYAGES	SERVICES CONTRACTUELS	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	FOURNITURES & MATERIEL	AUTRES	
DIRECTION EXECUTIVE ET GESTION	3 759,0	3 262,4	380,2	19,6	86,4	10,4	-	
DEPARTEMENT DE LA PROTECTION INTERNATIONALE								
DIVISION DE LA COMMUNICATION ET DE L'INFORMATION	11 639,3	9 664,4	552,3	1 017,0	296,6	74,0	35,0	
DEPARTEMENT DES OPERATIONS	691,6	601,6	70,0	10,0	10,0	-	-	
DIVISION DE LA GESTION DES RESSOURCES	39 788,9	26 370,8	804,3	1 138,5	3 352,4	415,3	7 707,6	
TOTAL	55 878,8	39 899,2	1 806,8	2 185,1	3 745,4	499,7	7 742,6	

Tableau révisé II.22
Assistance temporaire, consultants, heures supplémentaires

BUDGET REVISE 1998			
Objet de dépense	Assistance temporaire	Honoraires consultants et voyages	Heures supplémentaires
	03X	04X	05X
Terrain	5 126,6	27,0	1 871,5
Autres programmes	624,9	620,7	1,6
Total partiel terrain	5 751,5	647,7	1 873,1
Siège	1 939,1	573,8	359,3
TOTAL HCR	7 690,6	1 221,5	2 232,4
DEPENSES 1998			
Objet de dépense	Assistance temporaire	Honoraires consultants et voyages	Heures supplémentaires
	03X	04X	05X
Terrain	5 260,3	170,2	1 441,1
Autres programmes	2 576,2	1 444,6	-
Total partiel terrain	7 836,5	1 614,8	1 441,1
Siège	3 459,6	794,0	340,1
TOTAL HCR	11 296,1	2 408,8	1 781,2
BUDGET REVISE 1999			
Objet de dépense	Assistance temporaire	Honoraires consultants et voyages	Heures supplémentaires
	03X	04X	05X
Terrain	11 239,4	97,2	2 705,8
Autres programmes	3 963,2	1 117,6	-
Total partiel terrain	15 202,6	1 214,8	2 705,8
Siège	2 417,4	588,0	369,3
TOTAL HCR	17 620,0	1 802,8	3 075,1
BUDGET INITIAL 2000			
Objet de dépense	Assistance temporaire	Honoraires consultants et voyages	Heures supplémentaires
	03X	04X	05X
Terrain	2 968,9	30,0	1 934,0
Autres programmes	4 514,1	1 627,5	2,6
Total partiel terrain	7 483,0	1 657,5	1 936,6
Siège	17 771,4	573,5	297,4
TOTAL HCR	9 254,4	2 231,0	2 234,0

MISE A JOUR DE LA DEUXIEME PARTIE

OPERATIONS REGIONALES

Note: Cette partie contient les programmes supplémentaires suivants:

Zambie	paragraphes 18-27
Albanie	paragraphes 28-44
Ex-République yougoslave de Macédoine	paragraphes 45-47
République fédérale de Yougoslavie:	
Serbie (sauf Kosovo) et Monténégro	paragraphes 58-68
Kosovo	paragraphes 69-79

ADDITIF AU CHAPITRE V DU BUDGET-PROGRAMME ANNUEL

Zambie

1. Objectifs

18. Les objectifs des activités du HCR en Zambie sont les suivants :

- fournir une protection et une assistance aux nouveaux arrivants tout en identifiant les meilleures solutions durables pour eux, c'est-à-dire le rapatriement librement consenti ou l'intégration sur place;
- aider les personnes anciennement installées à s'intégrer et à devenir autonomes.

2. Bénéficiaires et contexte

19. A la fin juillet 1999, la population réfugiée totale dans le pays s'élevait à 193 124 personnes dont 150 000 en provenance de l'Angola; les autres viennent du Burundi (environ 1 500), la République démocratique du Congo (environ 36 350), le Rwanda (environ 4 150) et la Somalie (environ 650). Les hommes et les femmes sont équitablement représentés au sein de cette population. Compte tenu de l'instabilité civile et politique actuelle en Angola et en République démocratique du Congo, un afflux supplémentaire de 3 000 Angolais et 4 000 réfugiés de la République démocratique du Congo est attendu au cours du dernier semestre de 1999 et du début de 2000. Le nombre de réfugiés assistés dans le camp de Mwangé devrait être de l'ordre de 25 000.

3. Aperçu

a) Réfuégiés angolais en Zambie

20. Avec le retour de la guerre totale en Angola, le rapatriement des réfugiés angolais depuis la région en général et depuis la Zambie en particulier reste illusoire. Compte tenu de la longue période au cours de laquelle la plupart des Angolais ont vécu en Zambie, la naturalisation de ceux qui demandent la citoyenneté zambienne sera possible. Cette option est également ouverte à ceux qui se sont installés le long de la frontière avec l'Angola. En 2000, le HCR continuera de mettre en oeuvre les programmes visant à accroître l'autosuffisance de ceux qui vivent dans les deux zones d'installation de réfugiés de Meheba et Mayukwayukwa.

b) Réfuégiés de la République démocratique du Congo

21. Alors que la signature de l'accord de cessez-le-feu en République démocratique du Congo a fait naître quelques espoirs d'un rapatriement éventuel depuis la République démocratique du Congo, sa mise en oeuvre est pleine d'incertitudes. Au contraire, un afflux supplémentaire de réfugiés en Zambie est plus probable. Si le rapatriement n'est pas possible, le camp de réfugiés de Mwangé devra être progressivement transformé en zone d'installation.

22. Si l'accord de paix est mis en oeuvre en République démocratique du Congo, le HCR organisera le rapatriement des réfugiés en République démocratique du Congo et fournira une assistance pour faciliter leur intégration dès leur retour. En 2000, il est prévu que seulement 4 000 réfugiés rentreront chez eux dans la mesure où les difficultés prévalant en République démocratique du Congo rendront ce mouvement graduel.

c) Réfuégiés urbains

23. La plupart des réfugiés urbains en Zambie sont congolais; d'autres viennent du Rwanda, du Burundi et de la Somalie. En raison de l'instabilité chronique dans leurs pays d'origine, ce groupe de réfugiés restera dans le pays et le HCR continuera de promouvoir l'autosuffisance en vue de leur intégration sur place.

4. Objectifs

24. **Premier objectif** : encourager la naturalisation des réfugiés intéressés provenant de l'Angola.

Réalizations	Indicateurs
<ul style="list-style-type: none"> • Achèvement de l'étude de la législation zambienne sur la naturalisation; • Accord conclu avec les autorités concernant un cadre juridique de naturalisation; • campagne d'information dans les zones d'installation de Meheba et Mayukwayukwa, et sur les personnes installées spontanément sur la frontière ainsi que les réfugiés angolais vivant dans les régions urbaines. 	<ul style="list-style-type: none"> • cadre juridique et procédures pouvant être mis en oeuvre assez rapidement pour couvrir les besoins des réfugiés; • nombre de réfugiés conscients des conditions et procédures de la naturalisation; • nombre de réfugiés déposant une demande de naturalisation; • l'attente entre le dépôt de la demande de naturalisation et l'établissement du document confirmant la citoyenneté est inférieure à six mois.

25. **Deuxième objectif** : Appuyer l'intégration des nouveaux arrivants, ceux qui se sont déjà installés ainsi que les réfugiés urbains, afin de mettre progressivement fin à l'assistance accordée à cette population réfugiée à la fin de 2001.

Réalizations	Indicateurs
<ul style="list-style-type: none"> • Couverture des besoins fondamentaux des nouveaux arrivants; • accroissement de la production agricole moyennant la diversification des cultures; appui aux activités d'élevage et incitation aux activités sylvicoles; • les réfugiés sont formés à la culture irriguée et à la production de semences 	<ul style="list-style-type: none"> • nombre de réfugiés recevant de la nourriture, des articles ménagers, des apports agricoles et ayant accès aux services de santé et d'éducation; • nombre de réfugiés subvenant à leurs besoins alimentaires et pouvant être rayés des listes de distribution après deux récoltes; • nombre de réfugiés percevant un revenu de la vente des surplus agricoles.

Deuxième objectif (suite)

<ul style="list-style-type: none"> • les réfugiés sont sensibilisés à l'importance de préserver leur environnement; • réduction de l'épuisement des ressources naturelles. 	<ul style="list-style-type: none"> • nombre de réfugiés utilisant des réchauds à faible consommation d'énergie; • réduction du nombre d'arbres abattus dans certaines régions; • nombre d'arbres plantés pour remplacer les arbres abattus.
<ul style="list-style-type: none"> • meilleure utilisation du plan de micro-crédits. 	<ul style="list-style-type: none"> • nombre de réfugiés ayant accès au plan de micro-crédits.
<ul style="list-style-type: none"> • santé communautaire et surveillance nutritionnelle plus satisfaisantes; éducation mieux ciblée sur la nutrition, la santé génésique et les maladies mortelles. 	<ul style="list-style-type: none"> • réduction des taux de mortalité et de morbidité; • nombre de mères bénéficiant de programmes de soins prénatals et maternels; • réduction des grossesses non désirées.
<ul style="list-style-type: none"> • enseignement primaire dispensé à l'ensemble des enfants réfugiés et bourses allouées aux étudiants les plus méritants dans l'enseignement secondaire et tertiaire. 	<ul style="list-style-type: none"> • nombre d'enfants réfugiés fréquentant l'école primaire; • nombre d'étudiants réfugiés allant à l'Université et ayant des emplois lucratifs après avoir terminé leurs études.
<ul style="list-style-type: none"> • l'établissement et le paiement de permis de travail sont facilités. 	<ul style="list-style-type: none"> • nombre de permis de travail délivrés aux réfugiés.
<ul style="list-style-type: none"> • fichiers de réfugiés qualifiés soumis au Gouvernement et aux entrepreneurs privés aux fins d'emploi. 	<ul style="list-style-type: none"> • nombre de réfugiés se voyant offrir un emploi.
<ul style="list-style-type: none"> • assistance aux réfugiés urbains limitée à la promotion de l'intégration. 	<ul style="list-style-type: none"> • nombre de familles réfugiées urbaines recevant une aide à la subsistance.

26. **Troisième objectif** : mettre en place des procédures adéquates d'enregistrement et de détermination de statut pour les réfugiés nouvellement arrivés.

Réalisations	Indicateurs
<ul style="list-style-type: none"> • un processus de détermination juste, transparent et fonctionnel est en place; • l'enregistrement des cas individuel fonctionne. 	<ul style="list-style-type: none"> • nombre de cas de détermination de statut étudiés; • nombre de cas individuels enregistrés

27. **Quatrième objectif** : rapatrier les réfugiés de la République démocratique du Congo qui souhaitent rentrer dans leur pays d'origine.

Réalisations	Indicateurs
<ul style="list-style-type: none"> • enregistrement et transport des réfugiés revenant en République démocratique du Congo. 	<ul style="list-style-type: none"> • nombre de rapatriés enregistrés et transportés.
<ul style="list-style-type: none"> • Colis de retour fournis aux rapatriés au moment du départ. 	<ul style="list-style-type: none"> • nombre de rapatriés recevant un colis de retour complet.

TABLEAU V.1
DEPENSES POUR 1998 AND ESTIMATION DES DEPENSES/PROJECTIONS POUR 1999/2000
[en milliers de dollars des Etats-Unis]
AFRIQUE AUSTRALE

PAR PAYS OU REGION	DEPENSES 1998			ESTIMATIONS (REVISEES) 1999			PROJECTIONS (INITIALES) 2000		
	PG	PS	TOTAL	PG	PS	TOTAL	P	AP	TOTAL
Angola	1 501,9	8 368,1	9 870,0	2 923,7	2 439,4	5 363,1			2 555,1
Botswana	479,6	-	479,6	1 156,10	-	1 156,10			1 121,1
République démocratique du Congo	-	404,8	404,8	-	-	-			-
Malawi	1 029,2	160,0	1 189,2	667,5	128,1	795,6			890,0
Mozambique	769,8	62,1	831,9	560,3	76,0	636,3			656,7
Namibie	952,5	-	952,5	1 059,0	-	1 059,0			1 490,3
République d'Afrique du Sud	3 271,6	1 095,9	4 367,4	4 186,0	945,5	5 131,6			5 315,3
Zambie	2 848,5	346,4	3 194,9	4 251,8	-	4 251,8			5 938,4
Zimbabwe	760,5	115,0	875,5	811,7	-	811,7			730,7
Autres pays en Afrique australe (1)	493,4	-	493,4	418,4	264,3	682,7			683,4
Groupe de liaison pour l'Afrique australe au Siège (2)	-	-	-	-	-	-			-
TOTAL	12 106,8	10 552,3	22 659,1	16 034,6	3 853,3	19 887,9			19 867,7

TABLEAU V.2
RESUME DES BESOINS EN POSTES EN AFRIQUE AUSTRALE - TOUTES SOURCES DE FONDS CONFONDUES
[en années-travail pour 1998 & 1999 et en nombre de postes pour 2000, au 1er janvier]

	1998 (REVISES)*			1999 (REVISES)**			2000 (INITIAUX)***		
	EP	AA	TOTAL	EP	AA	TOTAL	P	AP	TOTAL
Angola	58,1	16,0	74,1	24,7	8,7	33,4	5	23	28
Botswana	2,0	1,0	3,0	3,8	-	3,8	-	4	4
Malawi	10,0	2,0	12,0	5,0	0,5	5,5	-	4	4
Mozambique	7,1	0,5	7,6	4,0	0,5	4,5	-	4	4
Namibie	4,0	1,0	5,0	4,0	1,0	5,0	2	3	5
République d'Afrique du Sud	28,5	15,0	43,5	30,8	17,1	47,9	4	48	52
Zambie	23,7	8,5	32,2	32,0	8,5	40,5	24	27	51
Zimbabwe	7,3	2,0	9,3	4,0	1,0	5,0	-	4	4
Autres pays en Afrique australe (1)	3,0	1,0	4,0	3,0	1,0	4,0	-	4	4
Groupe de liaison pour l'Afrique australe au Siège (2)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	143,7	47,0	190,7	111,3	38,3	149,6	35	125	160

P : Programmes
AP: Appui aux programmes

EP : Exécution du programme
AA: Appui administratif

* exclut 4 JPO (besoins révisés 1998)
** exclut 3 JPO (besoins révisés 1999)
*** exclut 3 JPO (besoins initiaux 2000)

(1) Les autres pays en Afrique australe comprennent le Lesotho, Madagascar et le Swaziland.
(2) Pour 1998 et 1999, voir les tableaux relatifs au Siège XII.1 et XII.2

Tableau V.3
Analyse des changements au niveau des postes - Toutes sources de fonds confondus
(variations par rapport aux estimations révisées 1999; au 1er janvier)

Afrique australe	Administrateurs internationaux et fonct. de rang supérieur							AN	SG & autres catégories	Total général	JPO
	SGA /SSG	D-2 L-7	D-1 L-6	P-5 L-5	P-4 L-4	P-3 L-3	P-2/1 L-2/1				
POSTES APPROUVES REVISES POUR 1999		1	1	6	15	10		13	107	153	4
AUGMENTATION/DIMINUTION DE POSTES											
Angola					(2)	(1)			(9)	(12)	
Botswana					1					1	
Malawi				(1)					(3)	(4)	
Mozambique					1				(2)	(1)	(1)
Namibie										0	
République d'Afrique du Sud								(1)		(1)	1
Bureau du Directeur régional pour l'Afrique australe					1	1		1	5	8	
Swaziland										0	
Zambie					1	1		1	15	18	
Zimbabwe					1			(1)	(2)	(2)	
1. Bureaux sur le terrain Total (net) - A.1	0	0	0	(1)	3	1	0	0	4	7	0
Groupe de liaison pour l'Afrique australe au Siège										0	(1)
2. Siège Total (net) - A.2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	(1)
Total (net) - Afrique australe	0	0	0	(1)	3	1	0	0	4	7	(1)
RECLASSEMENT DE POSTES											
A. Programmes/Appui aux programmes											
Angola										0	
Botswana										0	
Malawi										0	
Mozambique										0	
Namibie										0	
République d'Afrique du Sud										0	
Bureau du Directeur régional pour l'Afrique australe										0	
Swaziland										0	
Zambie										0	
Zimbabwe										0	
1. Bureaux sur le terrain Total (net) - A.1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Groupe de liaison pour l'Afrique australe au Siège											
2. Siège Total (net) - A.2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Total: Reclassements de postes - Afrique australe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
POSTES PROPOSES POUR 2000	0	1	1	5	18	11	0	13	111	160	3

Tableau révisé V.4
BESOINS EN POSTES EN AFRIQUE AUSTRALE
(nombre de postes au 1er janvier 2000)

AFRIQUE AUSTRALE PAR PAYS		2000 (initiaux)												TOTAL	SG	AN	TOTAL	JPO
		D2 L7	D1 L6	P5 L5	P4 L4	P3 L3	P2 L2	total partiel	P2 L2	P3 L3	P4 L4	P5 L5	D1 L6					
ANGOLA	P	-	-	-	-	1	-	-	1	-	-	1	-	-	1	-	4	5
	AP	-	1	-	-	2	-	-	3	-	-	3	1	-	19	1	23	23
	Total	0	1	0	0	3	0	0	4	1	1	23	1	-	28	-	28	1
BOTSWANA	AP	-	-	-	1	-	-	-	1	-	-	1	1	-	2	-	2	4
	Total	0	0	0	1	0	0	0	1	1	1	2	1	-	4	-	4	0
	AP	-	-	-	-	1	-	-	1	-	-	1	1	-	2	-	2	4
MALAWI	AP	0	0	0	0	1	0	0	1	0	1	1	1	-	2	-	2	4
	Total	0	0	0	0	1	0	0	1	0	1	1	1	-	2	-	2	4
	AP	-	-	-	-	1	-	-	1	-	-	1	1	-	2	-	2	4
MOZAMBIQUE	AP	-	-	-	1	-	-	-	1	-	-	1	-	-	3	-	3	4
	Total	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	3	0	-	3	-	3	4
	AP	-	-	-	-	1	-	-	1	-	-	1	0	-	3	-	3	4
NAMIBIE	P	-	-	-	-	-	-	-	0	-	-	0	1	-	1	-	1	2
	AP	-	-	-	1	-	-	-	1	-	-	1	-	-	2	-	2	3
	Total	0	0	0	1	0	0	0	1	1	1	3	1	-	5	-	5	0
REPUBLIQUE D'AFRIQUE DU SUD	P	-	-	-	-	1	-	-	1	-	-	1	-	-	3	-	3	4
	AP	-	-	1	3	2	-	-	6	1	-	17	1	-	24	-	24	24
	Total	0	0	1	3	3	0	0	7	1	1	20	1	-	28	-	28	1
BUREAU DU DIRECTEUR REGIONAL POUR L'AFRIQUE AUSTRALE	AP	1	-	2	5	1	-	-	9	2	-	13	-	-	24	-	24	24
	Total	1	0	2	5	1	0	0	9	2	13	24	-	-	24	-	24	1
	AP	-	-	-	1	-	-	-	1	1	1	2	-	-	4	-	4	0
SWAZILAND	AP	0	0	0	1	0	0	0	1	1	1	2	-	-	4	-	4	0
	Total	0	0	0	1	0	0	0	1	1	1	2	-	-	4	-	4	0
	P	-	-	-	3	1	-	-	4	2	-	18	-	-	24	-	24	24
ZAMBIE	AP	-	-	1	1	2	-	-	4	2	-	21	-	-	27	-	27	27
	Total	0	0	1	4	3	0	0	8	4	4	39	-	-	51	-	51	0
	AP	-	-	-	1	-	-	-	1	1	1	2	-	-	4	-	4	4
ZIMBABWE	AP	0	0	0	1	0	0	0	1	1	1	2	-	-	4	-	4	0
	Total	0	0	0	1	0	0	0	1	1	1	2	-	-	4	-	4	0
	AP	-	-	1	1	-	-	-	2	-	-	2	-	-	4	-	4	0
GROUPE DE LIAISON POUR L'AFRIQUE AUSTRALE AU SIEGE	AP	0	0	1	1	0	0	0	2	0	-	2	-	-	4	-	4	0
	Total	0	0	1	1	0	0	0	2	0	0	2	0	-	4	-	4	0
	P	0	0	0	3	3	0	0	6	3	0	26	-	-	35	-	35	35
TOTAL	AP	1	1	5	15	8	0	30	10	85	125	160	-	-	160	-	160	160
	Total	1	1	5	18	11	0	36	13	111	160	160	-	-	160	-	160	3
	AP	-	-	1	1	-	-	2	-	2	4	4	-	-	4	-	4	0

P = Programmes
AP = Appui aux programmes

JPO = Administrateurs auxiliaires
AN = Administrateurs nationaux
SG = Agents des services généraux

TABLEAU REVISE V.5*
COUTS RELATIFS A L'APPUJ AUX PROGRAMMES (AP)
Budget initial 2000

(Par pays et région et objet de dépense, en milliers de dollars des Etats-Unis)

AFRIQUE AUSTRLE

PAYS ou REGION	TOTAL	OBJET DE DEPENSE						
		DEPENSES DE PERSONNEL	VOYAGES	SERVICES CONTRACTUELS	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	FOURNITURES & MATERIELS	AUTRES	
Angola	1 728,4	1 005,7	88,9	15,5	460,6	61,7	96,0	
Botswana	235,0	160,5	18,7	1,2	43,7	9,8	1,1	
Malawi	181,0	121,9	8,5	0,5	38,5	7,5	4,1	
Mozambique	259,4	171,7	12,0	-	63,1	9,0	3,6	
Namibie	193,7	139,6	20,2	1,6	23,9	5,7	2,7	
République d'Afrique du Sud	1 511,2	1 010,4	106,8	16,7	247,7	42,9	86,7	
Zambie	1 212,7	796,2	84,4	10,9	224,1	43,5	53,6	
Zimbabwe	249,2	127,4	20,0	5,5	73,3	13,0	10,0	
Autres pays en Afrique australe (1)	221,0	158,6	7,8	1,3	44,9	7,8	0,6	
Directeur régional pour l'Afrique australe	1 827,9	1 537,4	129,3	7,9	118,0	18,5	16,8	
Groupe de liaison pour l'Afrique australe au Siège	486,6	421,1	40,0	-	25,0	0,5	-	
TOTAL	7 973,0	5 527,4	536,6	60,8	1 355,4	219,3	273,5	

* Ultérieurement, ce tableau, qui indique les coûts relatifs à l'appui aux programmes pour le budget initial 2000, sera repris dans trois tableaux couvrant les dépenses, les estimations révisées et les estimations initiales des coûts d'appui aux programmes (AP) sur une période de trois ans

(1) comprend le Swaziland

ADDITIF AU CHAPITRE VIII DU BUDGET-PROGRAMME ANNUEL

Albanie

1. Objectifs

28. Les objectifs des activités du HCR en Albanie sont les suivants :

- assurer la fourniture d'une protection aux réfugiés et aux demandeurs d'asile ainsi qu'une assistance au Gouvernement albanais afin qu'il se dote de la capacité nécessaire à la mise en oeuvre de la loi sur l'asile conformément aux normes internationales;
- assurer la fourniture d'une aide humanitaire d'urgence aux réfugiés en mettant l'accent sur les besoins des plus vulnérables; fermer les camps et transférer les réfugiés dans des centres collectifs et/ou des familles hôtes; et réhabiliter les anciens sites de réfugiés;
- rechercher des solutions durables aux réfugiés albanais par le biais du rapatriement, de l'intégration sur place ou de la réinstallation;
- faciliter la transition entre les activités de réhabilitation post-urgence et le développement ainsi que le rétablissement de l'ordre public.

2. Bénéficiaires et contexte

29. En 1999, l'Albanie a connu l'une des plus importantes, quoique brève, situation de réfugiés au cours des dernières années. Sur une période de dix-huit semaines, entre mars 1999 et août 1999, environ 450 000 réfugiés du Kosovo ont cherché refuge en Albanie et sont rentrés dans leur pays d'origine. Compte tenu de la brièveté de cette période, le Gouvernement albanais et le HCR ont dû mettre en oeuvre trois programmes différents pour faire face à cette situation exceptionnelle, c'est-à-dire l'aide d'urgence, le rapatriement et la réhabilitation.

30. Au cours de l'afflux massif depuis le Kosovo, le Gouvernement albanais, le HCR et la communauté internationale ont dû élargir rapidement leurs programmes auparavant modestes pour répondre aux besoins immédiats dans les secteurs des abris, de l'alimentation, de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement, des soins de santé primaires et des articles non alimentaires.

31. Le rapatriement spontané de centaines de milliers de réfugiés à partir de juin 1999 a nécessité l'élaboration rapide d'un plan visant à faciliter leur retour au Kosovo et à organiser le transport des réfugiés qui n'étaient pas en mesure de rentrer par eux-mêmes. Cela a entraîné la diffusion d'une information sur le retour, l'installation de centres de transit et de relais le long des itinéraires, la fourniture d'articles alimentaires et non alimentaires aux rapatriés et le transport des réfugiés les plus vulnérables ou les plus pauvres. Finalement, c'est environ 260 000 réfugiés qui ont bénéficié de cet appui sous différentes formes.

32. Suite au retour de la plupart des réfugiés au Kosovo, la réparation des dommages directs et indirects causés par la présence des réfugiés sur l'environnement physique et social albanais est devenue l'une des priorités les plus importantes pour le HCR dans le pays. En outre, le programme de réhabilitation avait pour but de reconnaître la générosité de la population albanaise, de réduire les effets déstabilisateurs de l'afflux soudain et du départ ultérieur des réfugiés et de jeter un pont entre la phase d'urgence/rapatriement et un programme de développement plus global élaboré par les institutions chargées du développement.

33. En même temps, l'Albanie a été un pays de transit pour un nombre important de demandeurs d'asile et de migrants illégaux. Un petit nombre de personnes en transit restent en Albanie et ont demandé une protection. Ce phénomène se poursuivra très probablement tout au long de l'an 2000.

34. En conséquence, les principaux groupes bénéficiaires du HCR en Albanie au début de l'an 2000 seront les suivants :

a) **Réfuqiés du Kosovo**

35. On estime qu'environ 7 000 réfugiés du Kosovo se trouveront toujours en Albanie au début de l'année. Ce chiffre pourrait s'accroître si, en raison des dures conditions de l'hiver et du manque de logements appropriés au Kosovo, un nombre importants d'anciens réfugiés en Albanie décident de rentrer vers l'Albanie au début de l'hiver.

b) **Autres réfuqiés/demandeurs d'asile**

36. On estime qu'environ 2 000 cas individuels/demandeurs d'asile, essentiellement depuis le Moyen-Orient et l'Asie du sud-ouest mais également d'Afrique, bénéficieront de la protection internationale et des mesures de création de capacités fournies par le HCR aux institutions gouvernementales concernées.

c) **Population albanaise dans les régions accueillant des réfuqiés**

37. Ces secteurs de la population bénéficieront indirectement des activités de réhabilitation.

3. **Aperçu**

38. Le programme du HCR en l'an 2000 sera orienté vers l'accomplissement de son mandat traditionnel de protection et l'élaboration de systèmes et structures nécessaires en Albanie pour aider le pays à assumer pleinement ses responsabilités. Le Haut Commissariat continuera également à mettre graduellement fin à ses programmes de réhabilitation lancés en juillet 1999. A cet égard, le HCR remplira son engagement à appuyer l'effort du Gouvernement pour fournir une assistance aux réfugiés restant au Kosovo qui, dans la plupart des cas, seront des individus et des familles ayant des besoins spécifiques. Le HCR contribuera également à renforcer la capacité du Gouvernement à mettre en oeuvre la législation sur l'asile.

39. La crise du Kosovo a créé les conditions de la mise sur pied d'un système d'asile et de l'application adéquate de la législation sur les réfugiés adoptée à la fin de 1998. En conséquence, une stratégie de protection/solutions durables post-Kosovo en Albanie doit être élaborée et le HCR doit aider le Gouvernement à adapter ses propres structures à cette stratégie.

40. Afin de réparer les dommages causés par la présence des réfugiés dans les zones d'accueil, les projets de réhabilitation/à impact rapide se poursuivront jusqu'au milieu de l'année prochaine.

4. Objectifs

41. **Premier objectif :** protéger les réfugiés en Albanie en aidant le Gouvernement à renforcer les institutions compétentes pour qu'elles puissent mettre en oeuvre la législation sur l'asile conformément aux normes internationales.

Réalisations	Indicateurs
<ul style="list-style-type: none"> capacité renforcée du Bureau pour les réfugiés. 	<ul style="list-style-type: none"> nombre de programmes de formation organisés pour les cadres supérieurs du Bureau pour les réfugiés; retards moins importants dans la mise en oeuvre d'activités clés, c'est-à-dire la détermination du statut de réfugié.
<ul style="list-style-type: none"> disponibilité d'un système fiable pour l'enregistrement des réfugiés et des demandeurs d'asile. 	<ul style="list-style-type: none"> nombre d'actualisations de la base de données existante pour la crise du Kosovo; nombre de réfugiés du Kosovo radiés ou enregistrés à nouveau; nombre d'autres réfugiés et demandeurs d'asile entrés dans le système d'enregistrement des cas individuels.
<ul style="list-style-type: none"> respect des normes des droits humains fondamentaux et du principe de non-refoulement pour les demandeurs d'asile/réfugiés. 	<ul style="list-style-type: none"> nombre de fonctionnaires (policiers, douaniers, autorités locales, etc.) formés; nombre de demandeurs d'asile ou de réfugiés dont les droits humains ont été violés; nombre de réfugiés/demandeurs d'asile logés dans des centres de transit appropriés; réduction des retards dans la mise en oeuvre de solutions intérimaires appropriées pour les nouveaux arrivants tout en attendant la mise en place de procédures efficaces de détermination de statut.
<ul style="list-style-type: none"> fourniture d'un personnel de protection internationale. 	<ul style="list-style-type: none"> nombre d'agents de protection internationale.

42. **Deuxième objectif** : fournir une assistance humanitaire aux réfugiés qui restent en Albanie, en particulier aux personnes extrêmement vulnérables ayant des besoins spécifiques; faciliter le rapatriement librement consenti de ceux qui souhaitent rentrer dans leur pays d'origine et trouver des solutions durables pour couvrir les besoins des réfugiés reconnus en Albanie et des cas individuels qui, pour des raisons graves tenant à la protection, ne sont pas à même de rentrer dans leur pays d'origine.

Réalisations	Indicateurs
<ul style="list-style-type: none"> • fourniture de colis alimentaires d'appoint; • fourniture de colis alimentaires de première nécessité si le nombre des réfugiés est inférieur à 5 000. 	<ul style="list-style-type: none"> • quantité de denrées alimentaires d'appoint distribuée; • quantité de vivres de première nécessité distribuée.
<ul style="list-style-type: none"> • hébergement des réfugiés dans des centres collectifs équipés pour l'hiver; • distribution d'articles non alimentaires. 	<ul style="list-style-type: none"> • nombre de centres collectifs établis; • nombre de réfugiés hébergés dans ces centres; • quantité d'articles non alimentaires distribués.
<ul style="list-style-type: none"> • poursuite du programme de rapatriement librement consenti. 	<ul style="list-style-type: none"> • nombre de réfugiés recevant une assistance au rapatriement; • nombre d'articles non alimentaires distribués pour le rapatriement; • quantité de denrées alimentaires distribuées pour le rapatriement;
<ul style="list-style-type: none"> • assistance fournie aux personnes extrêmement vulnérables ayant des besoins spécifiques. 	<ul style="list-style-type: none"> • nombre de personnes extrêmement vulnérables assistées.
<ul style="list-style-type: none"> • promotion des solutions durables (installation sur place, réinstallation) pour les réfugiés qui ne sont pas en mesure de rentrer dans leur pays d'origine. 	<ul style="list-style-type: none"> • nombre de réfugiés réinstallés dans des pays tiers; • nombre de réfugiés intégrés sur place; • nombre de projets d'activités génératrices de revenus mis en oeuvre.

43. **Troisième objectif** : mobiliser les organisations chargées du développement pour qu'elles jettent un pont entre l'aide humanitaire post-urgence et les activités durables de développement.

Réalisations	Indicateurs
<ul style="list-style-type: none"> • poursuite du programme de réhabilitation au cours du premier semestre. 	<ul style="list-style-type: none"> • nombre de projets à impact rapide mis en oeuvre secteur par secteur; • répartition géographique et sectorielle des projets à impact rapide; • nombre de bénéficiaires des projets à impact rapide.
<ul style="list-style-type: none"> • mobiliser les efforts durables en matière de développement. 	<ul style="list-style-type: none"> • nombre d'institutions chargées du développement (organisations internationales et ONG) lançant des projets de développement.

44. **Quatrième objectif** : mettre au point des mesures d'urgence en cas d'afflux massifs découlant d'un hiver rigoureux ou du manque d'abris au Kosovo.

Réalisations	Indicateurs
• entretien de la capacité de logement.	• nombre de centres collectifs équipés pour l'hiver.
• maintien d'un stock d'urgence d'articles non alimentaires.	• stocks d'articles non alimentaires disponibles.
• présence de personnel sur le terrain.	• nombre d'agents de terrain.
• élaboration d'un dispositif d'intervention d'urgence global.	• opportunité dans l'élaboration du plan; • préparation de tous les principaux acteurs en cas d'urgence.

Ex-République yougoslave de Macédoine

1. Objectifs

45. Les objectifs des activités du HCR en ex-République yougoslave de Macédoine sont les suivants :

46. Promouvoir une procédure nationale d'asile conforme aux normes internationales et aux engagements pris par l'Etat en adhérant à la Convention de 1951;

47. Promouvoir les solutions durables pour les réfugiés, y compris l'incitation au rapatriement, le développement de possibilités d'intégration sur place et la promotion de la réinstallation pour les cas appropriés;

48. Garantir la fourniture de secours d'urgence aux réfugiés en mettant l'accent sur les besoins des plus vulnérables; fermer les camps et transférer les réfugiés dans des centres collectifs et/ou des familles hôtes; réhabilitation des anciens sites d'installation de réfugiés.

2. Bénéficiaires et contexte

49. Le nombre de réfugiés se trouvant actuellement en ex-République yougoslave de Macédoine s'établit à 19 510, depuis le pic de 255 000 personnes à la mi-juin 1999, juste avant le mouvement massif de rapatriement volontaire. Sur ce total, environ 4 500 personnes sont hébergées dans les trois camps et deux centres collectifs. En outre, 15 000 personnes sont dans des logements privés. Les Albanais du Kosovo continuent de constituer l'essentiel de la population mais il y a également un nombre important de personnes d'ethnie albanaise venant de la région de Preshevo/Bujanovce en Serbie (environ 2 à 3 000 dans des camps et des familles hôtes) ainsi qu'un nombre croissant de réfugiés roms dont le nombre continue de s'accroître régulièrement (environ 3 à 4 000 dans des camps et des familles hôtes). En outre, on recense un petit groupe de 400 réfugiés de Bosnie-Herzégovine présents en ex-République yougoslave de Macédoine avant la récente situation d'urgence.

3. Aperçu

50. Les relations de travail entre le HCR et le Gouvernement se fondent sur la coopération. Le Gouvernement tient à exploiter au maximum le potentiel de rapatriement librement consenti et voudrait voir les camps fermer avant l'hiver et les réfugiés restants transférés vers des centres collectifs et/ou des familles hôtes. Ces objectifs sont tout à fait conformes aux propres objectifs du HCR à court terme.

51. En l'an 2000, l'objectif sera de tirer parti des possibilités offertes par le Pacte de stabilité pour le Sud de l'Europe orientale, du lien avec les négociations actuelles entre l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Commission européenne concernant une association avec les institutions de l'Union européenne et des négociations avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe ainsi qu'avec le Conseil de l'Europe concernant la mise aux normes de sa législation nationale. La coordination entre le HCR et les institutions européennes a déjà commencé et des réunions au niveau des chefs d'institutions ont déjà lieu. Le HCR s'efforcera de bénéficier d'une démarche collective sur toute une série de problèmes, y compris les droits de l'homme, l'apatridie, la stricte application du droit des réfugiés conformément à la Convention de 1951 et le partage de la charge dans l'accueil des minorités ethniques persécutées dans la région.

52. Le HCR continuera de jouer le rôle de chef de file dans la coordination de l'assistance humanitaire et, conformément à ses fonctions, convoquera et présidera des réunions de coordination, tant au niveau des chefs d'institutions qu'au niveau sectoriel, le cas échéant. Le HCR assumera la responsabilité de la supervision de l'ensemble des activités concernant les réfugiés et axera et réorientera les efforts de toutes les institutions dans ce domaine pour veiller à ce que les besoins de réfugiés soient couverts de façon adéquate.

53. Le programme du HCR pour 1999 a été mis en oeuvre par de nombreuses ONG partenaires d'exécution outre les services gouvernementaux clés, y compris les ministères de l'intérieur, du travail et des affaires sociales, de la planification urbaine, de la santé et de l'éducation. A mesure que le HCR stabilisera ses activités opérationnelles, il rationalisera le nombre d'ONG partenaires conformément à la réduction globale et à la modification de la composition de la population réfugiée. Par ailleurs, le HCR appuie de plus en plus résolument le Gouvernement dans ses efforts pour prendre la responsabilité directe de nombreux services essentiels offerts aux réfugiés. Cette stratégie sera mise en oeuvre dès que l'on se sera assuré que le Gouvernement en a la possibilité technique et économique.

4. Objectifs

54. **Premier objectif** : promouvoir l'élaboration et la mise en oeuvre d'un système d'asile national adéquat.

Réalisations	Indicateurs
<ul style="list-style-type: none"> l'adoption d'une législation nationale sur l'asile conforme aux normes internationales et aux engagements pris par le Gouvernement lors de son adhésion à la Convention de 1951 est encouragée. 	<ul style="list-style-type: none"> réception du projet de législation, assorti des commentaires pertinents des services gouvernementaux concernés; poursuite de la coopération du HCR dans le processus de rédaction et conseils techniques au Comité de rédaction; présentation de la législation au Parlement aux fins de promulgation.
<ul style="list-style-type: none"> une procédure d'asile adéquate fondée sur la législation nationale est favorisée. 	<ul style="list-style-type: none"> nombre d'activités de formation organisées à l'intention des fonctionnaires gouvernementaux; nombre d'ONG nationales travaillant avec les réfugiés et les demandeurs d'asile; nombre d'activités de formation organisées pour les ONG nationales.

55. **Deuxième objectif** : promouvoir et consolider les solutions durables à l'intention de la population existante.

Réalisations	Indicateurs
<ul style="list-style-type: none"> la population résiduelle de réfugiés de Bosnie-Herzégovine et du Kosovo reçoit une assistance au rapatriement librement consenti 	<ul style="list-style-type: none"> nombre de réfugiés rentrant dans leur pays d'origine et en conséquence radiés de la base de données du HCR; réduction en pourcentage de l'aide matérielle accordée à la population résiduelle; nombre de rapatriés en mesure de s'installer au Kosovo.
<ul style="list-style-type: none"> les réfugiés ne voulant ou ne pouvant pas, pour des raisons liées à la protection, rentrer dans leur lieu d'origine sont intégrés sur place. 	<ul style="list-style-type: none"> nombre de réfugiés restant sans documents valables en ex-République yougoslave de Macédoine; nombre de réfugiés ayant accès aux services fournis par l'Etat, en particulier l'éducation et la santé.
<ul style="list-style-type: none"> les réfugiés ne souhaitant pas rentrer chez eux ou ne pouvant pas rester en ex-République yougoslave de Macédoine pour des raisons liées à la protection sont réinstallés 	<ul style="list-style-type: none"> nombre de cas réinstallés avec succès dans des pays tiers.

56. **Troisième objectif** : continuer la fourniture d'une assistance humanitaire adéquate aux réfugiés.

Réalisations	Indicateurs
<ul style="list-style-type: none"> rationalisation du nombre d'ONG partenaires. 	<ul style="list-style-type: none"> nombre et profil des ONG partenaires.

Troisième objectif (suite)

<ul style="list-style-type: none">• amélioration de la coordination entre les ONG partenaires et les autres institutions travaillant avec les réfugiés.	<ul style="list-style-type: none">• nombre de réunions de coordination.
<ul style="list-style-type: none">• fourniture d'une assistance matérielle adéquate aux réfugiés et à leurs hôtes.	<ul style="list-style-type: none">• nombre de familles hôtes recevant un appui économique pour les besoins quotidiens;• nombre de réfugiés hébergés dans des familles hôtes;• nombre de familles hôtes hébergeant des réfugiés et nombre de réfugiés par famille;• nombre de nouvelles familles hôtes identifiées.

57. **Quatrième objectif** : réhabiliter et promouvoir le développement à long terme des zones précédemment affectées aux camps de réfugiés.

Réalisations	Indicateurs
<ul style="list-style-type: none">• réhabilitation des zones d'installation de réfugiés;• développement viable des zones d'installation par le Gouvernement local et ministères nationaux ainsi que les institutions de développement multilatéral et bilatéral.	<ul style="list-style-type: none">• nombre de sites réhabilités;• nombre de projets de développement de camps intégrés dans les plans de développement à moyen et à long terme.

République fédérale de Yougoslavie

Serbie (à l'exclusion de la Province du Kosovo) et Monténégro

1. Objectifs

58. Les objectifs concernant les activités du HCR en Serbie et au Monténégro sont les suivants :

- assurer des conditions de vie adéquates aux plus vulnérables des 190 000 personnes déplacées du Kosovo et plus de 500 000 réfugiés de Bosnie-Herzégovine et de Croatie; et
- promouvoir des solutions durables pour la population bénéficiaire - retour des personnes déplacées à l'intérieur du territoire et des réfugiés, intégration sur place et réinstallation.

2. Bénéficiaires et contexte

59. Le 24 mars 1999, l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) a commencé ses frappes aériennes sur la République fédérale de Yougoslavie. Ces frappes se sont poursuivies pendant 78 jours. Elles ont détruit une grande partie de l'infrastructure de la Yougoslavie, ce qui a aggravé les conditions

de vie de la population tout entière, y compris les réfugiés dont certains ont été tués ou blessés lorsque leurs logements, dans plus de 15 villes, ont été touchés.

60. La signature de l'Accord technique militaire entre la Force internationale de sécurité et les gouvernements de la République fédérale de Yougoslavie et de la République de Serbie le 9 juin a consacré l'établissement de la Force de sécurité (KFOR) et le retour au Kosovo de plus de 750 000 personnes d'ethnie albanaise. Parallèlement, le nombre de personnes déplacées d'autres ethnies en République fédérale de Yougoslavie, essentiellement d'ethnie serbe, mais également un nombre important de Roms, est passé à plus de 190 000. Sur cette population, environ 130 000 personnes ont quitté le Kosovo, de peur des représailles, et cherchent protection et assistance à l'extérieur du Kosovo. Ces personnes, pour qui aucun retour n'est probable dans un avenir proche, s'ajoutent aux plus de 500 000 réfugiés relevant de la compétence du HCR en République fédérale de Yougoslavie.

61. Les personnes déplacées arrivent par famille de 4 ou 5 enfants, dont plus de la moitié est âgée de moins de 16 ans, et comptent un grand nombre de bébés. De nombreuses familles arrivent dans le plus grand dénuement. La plupart sont hébergés chez des amis ou des familles mais environ 30 000 personnes se trouvent dans des centres officiels et collectifs.

62. Le deuxième groupe de bénéficiaires concerne 500 000 réfugiés, essentiellement d'ethnie serbe, de Bosnie-Herzégovine et de Croatie, ayant fui la République fédérale de Yougoslavie entre 1991 et 1995. Malheureusement, les perspectives de retour pour cette population sont sombres et très peu de personnes ont été en mesure de rentrer. La situation financière, déjà préoccupante, des réfugiés se dégradera encore dans la mesure où l'emploi à temps partiel, que ce soit dans l'industrie ou dans l'agriculture, qui auparavant faisait vivre un grand nombre de réfugiés, ne sera plus possible du fait de la détérioration générale de la situation économique en République fédérale de Yougoslavie. A l'heure actuelle, 40 000 de ces réfugiés les plus vulnérables vivent dans des centres collectifs, le reste étant hébergés dans des logements privés ou dans des familles hôtes. La plupart de ces derniers devraient rejoindre des centres collectifs au cours de l'hiver dans la mesure où ils ne pourront plus subvenir à leurs propres besoins.

3. Aperçu

63. Le HCR s'efforcera d'aider les 190 000 personnes déplacées et les 500 000 réfugiés tout au long de l'an 2000. Les plus vulnérables d'entre eux recevront une assistance sous forme de logements collectifs. Des denrées non alimentaires essentielles et des logements seront fournis. En outre, un appui sera accordé à la population bénéficiaire vulnérable dans les logements privés insalubres. Le rapatriement librement consenti, en tant que solution durable la plus souhaitable à de nombreux réfugiés en République fédérale de Yougoslavie, est loin d'être une option réalisable compte tenu des possibilités de retour. Le principal obstacle est l'absence d'une volonté politique dans les pays d'origine. Malgré tout, les activités de rapatriement seront favorisées afin d'accroître le nombre de réfugiés rentrant en Bosnie-Herzégovine et en Croatie. Les conditions de sécurité au Kosovo seront suivies de près et les personnes déplacées choisissant de rentrer de leur plein gré au Kosovo recevront une assistance sous forme de

transport et de petites subventions. Pour les réfugiés qui ne rentreront pas dans leur pays d'origine, le HCR poursuivra des programmes d'intégration locale. Un programme pilote lancé en 1999, dans le cadre duquel les réfugiés ont construit leur propre logement et ont reçu des terres cultivables ou ont travaillé dans les municipalités désireuses de les accueillir, se poursuivra et essaiera si possible sous forme de programmes de réduction des coûts comme par exemple la distribution de matériaux de construction aux familles choisissant de s'intégrer en République fédérale de Yougoslavie. Les activités génératrices de revenus et d'autosuffisance seront poursuivies. Des conseils juridiques seront donnés aux réfugiés et aux personnes déplacées. Bien que l'intégration sur place soit probablement la solution durable la plus souhaitable pour la plupart des réfugiés en République fédérale de Yougoslavie, la réinstallation reste toutefois la solution la plus souhaitable pour d'autres. Il est prévu qu'environ 6 500 réfugiés seront réinstallés dans les pays tiers avec l'assistance du HCR en l'an 2000.

4. Objectifs

64. **Premier objectif** : soutenir les plus vulnérables des 190 000 personnes déplacées et plus de 500 000 réfugiés en l'an 2000.

Réalisations	Indicateurs
<ul style="list-style-type: none"> fourniture d'aliments frais, de charbon et de combustible à quelque 70 000 réfugiés et personnes déplacées dans plus de 500 centres collectifs et de transit au cours de l'hiver 2000; fourniture de combustible de chauffage aux réfugiés et aux personnes déplacées dans des institutions spécialisées. 	<ul style="list-style-type: none"> nombre de réfugiés et de personnes déplacées recevant des aliments frais, du charbon et du combustible de chauffage dans les centres collectifs; nombre de réfugiés et de personnes déplacées bénéficiant de combustible de chauffage dans les institutions spécialisées.
<ul style="list-style-type: none"> appui fourni aux commissaires pour les réfugiés de Serbie et du Monténégro destiné aux centres collectifs et aux institutions spécialisées. 	<ul style="list-style-type: none"> nombre de réfugiés et de personnes déplacées et durée de leur séjour dans les centres collectifs et institutions spécialisées.
<ul style="list-style-type: none"> achat et distribution d'articles non alimentaires et de logements. 	<ul style="list-style-type: none"> nombre d'articles distribués aux réfugiés et personnes déplacées vulnérables.
<ul style="list-style-type: none"> colis d'articles d'urgence ou subventions modestes aux réfugiés et aux personnes déplacées mal logés ou vivant dans des familles hôtes pour leur permettre d'y prolonger leur séjour. 	<ul style="list-style-type: none"> nombre de réfugiés et de personnes déplacées recevant des colis d'articles d'urgence ou des subventions modestes
<ul style="list-style-type: none"> programmes médicaux en faveur des réfugiés âgés et des enfants ainsi que des personnes déplacées pour servir de complément aux services nationaux rares et mal équipés. 	<ul style="list-style-type: none"> nombre de réfugiés et de personnes déplacées au bénéfice d'un programme médical.

Premier objectif (suite)

<ul style="list-style-type: none"> • activités de services communautaires organisées pour l'appui psychosocial des éléments les plus vulnérables de la population réfugiée (les personnes âgées, les malades, les handicapés et les enfants). 	<ul style="list-style-type: none"> • nombre de réfugiés et de personnes déplacées bénéficiant des activités des services communautaires.
--	---

65. **Deuxième objectif** : promouvoir les conditions propices au retour et faciliter le retour volontaire des réfugiés en Bosnie-Herzégovine et en Croatie.

Réalisations	Indicateurs
<ul style="list-style-type: none"> • existence de conditions propices au retour 	<ul style="list-style-type: none"> • nombre de communautés où le retour est possible dans la sécurité et la dignité.
<ul style="list-style-type: none"> • transport et indemnités en espèces fournis aux réfugiés souhaitant partir et autorisation de retour en Croatie; • fourniture d'indemnités de transport et en espèces aux réfugiés souhaitant partir et autorisation de retour en Croatie. 	<ul style="list-style-type: none"> • nombre de réfugiés transportés; • nombre d'indemnités en espèces attribuées; • nombre de tracteurs, de remorques, d'équipements agricoles et de biens ménagers transportés;
<ul style="list-style-type: none"> • promotion du retour (campagne d'information et formation des partenaires gouvernementaux). 	<ul style="list-style-type: none"> • nombre de partenaires gouvernementaux formés; • nombre de séminaires et de campagnes d'information organisés.
<ul style="list-style-type: none"> • incitation aux visites sur place. 	<ul style="list-style-type: none"> • nombre de visites organisées sur place.
<ul style="list-style-type: none"> • escortes médicales fournies aux réfugiés malades et handicapés rentrant chez eux. 	<ul style="list-style-type: none"> • nombre de réfugiés escortés.

66. **Troisième objectif** : promouvoir les activités d'intégration sur place pour les réfugiés de Bosnie-Herzégovine et de Croatie.

Réalisations	Indicateurs
<ul style="list-style-type: none"> • programme d'installation sur place visant à fournir un logement durable lié à l'emploi et à la citoyenneté; • expansion des programmes pilotes pour les réfugiés construisant leur propre logement. 	<ul style="list-style-type: none"> • nombre de logements construits et nombre de réfugiés assistés; • nombre de réfugiés se voyant octroyer la citoyenneté; • nombre de réfugiés obtenant un travail ou un emploi.
<ul style="list-style-type: none"> • incitation aux projets d'activités génératrices de revenus telles que la production agricole et les entreprises et les services de taille moyenne. 	<ul style="list-style-type: none"> • nombre de prêts accordés; • taux de rentabilité du programme; • nombre d'entreprises sur la bonne voie; • diminution du nombre de personnes bénéficiaires des soins et entretien

Troisième objectif (suite)

<ul style="list-style-type: none"> • subventions en nature sous forme de matériaux pour les plus vulnérables de la population réfugiée afin de les aider à devenir autosuffisants. 	<ul style="list-style-type: none"> • nombre de subventions en nature délivrées; • nombre de réfugiés assistés; • nombre de projets d'autosuffisance lancés.
<ul style="list-style-type: none"> • semences et outils fournis aux réfugiés ayant accès à des terres. 	<ul style="list-style-type: none"> • nombre de réfugiés recevant des outils et des semences.
<ul style="list-style-type: none"> • projets d'autosuffisance alimentaire dans des centres collectifs rendant un certain nombre de centres collectifs de Serbie indépendants des rations alimentaires. 	<ul style="list-style-type: none"> • nombre de réfugiés assistés; • nombre de centres collectifs n'ayant plus besoin d'aliments frais.

67. **Quatrième objectif** : fournir une protection opportune et des services juridiques à la population tout entière.

Réalisations	Indicateurs
<ul style="list-style-type: none"> • accès des réfugiés et des personnes déplacées à l'éducation, à la santé et à l'assistance humanitaire; • traitement équitable des réfugiés et des personnes déplacées pour la délivrance de documents de voyage et d'identité et autres droits connexes. 	<ul style="list-style-type: none"> • nombre de réfugiés et de personnes déplacées ayant accès à l'éducation, à la santé et à l'assistance humanitaire; • nombre de réfugiés et de personnes déplacées à l'intérieur du territoire recevant des papiers d'identité et des documents de voyage.
<ul style="list-style-type: none"> • établissement de 26 bureaux de conseil où les réfugiés et les personnes déplacées peuvent recevoir des conseils juridiques. 	<ul style="list-style-type: none"> • nombre de réfugiés et de personnes déplacées recevant l'assistance de bureaux de conseils.
<ul style="list-style-type: none"> • enregistrement des demandes de réfugiés concernant le recouvrement de leurs biens en Bosnie-Herzégovine auprès de la Commission de recouvrement de biens immobiliers. 	<ul style="list-style-type: none"> • nombre de réfugiés déposant des demandes de recouvrement de biens.
<ul style="list-style-type: none"> • organisation de cours de formation et de séminaires en matière de protection à l'intention des autorités gouvernementales. 	<ul style="list-style-type: none"> • nombre de cours et de séminaires organisés.

68. **Cinquième objectif** : réinstaller 6 500 réfugiés dans des pays tiers au cours de l'année.

Réalisations	Indicateurs
<ul style="list-style-type: none"> • transport à l'intérieur du pays et subventions avant le départ pour la réinstallation des réfugiés. 	<ul style="list-style-type: none"> • nombre de réfugiés bénéficiant d'indemnités de transport et de préparation au départ.

Cinquième objectif (suite)

• examen médical obligatoire avant le départ.	• nombre d'examens effectués.
• demandes de réinstallation dans un pays tiers examinées par une équipe conjointe d'examen des dossiers de réinstallation (HCR/OIM)	• nombre de demandes traitées.

Kosovo

1. Objectifs

69. Au Kosovo, le HCR s'est fixé les objectifs suivants :

- fournir une protection aux réfugiés, rapatriés, personnes déplacées et minorités ethniques et garantir leur droit à rester moyennant la participation à l'établissement d'une société civile multi-ethnique et à la création de conditions propices à un retour des minorités ethniques vers leur village et foyer d'origine;
- coordonner et gérer les mouvements de rapatriement librement consenti, y compris ceux des populations vulnérables de pays voisins et de régions proches (Albanie, Bosnie-Herzégovine, ex-République yougoslave de Macédoine et Monténégro) ainsi que d'autres pays d'asile;
- appuyer les efforts de la Mission des Nations Unies au Kosovo (MINUK) afin d'enregistrer la population kosovare et rétablir l'ordre public dans toute la province;
- continuer de fournir une assistance aux réfugiés les plus vulnérables, aux personnes déplacées et aux rapatriés, y compris ceux qui ne sont pas en mesure de rentrer dans leur village tout en attendant l'identification de solutions durables;
- jeter un pont entre les secours et le développement en continuant de réduire les activités de secours humanitaire en faveur d'activités plus durables mises en oeuvre par les acteurs participant à la reconstruction et au développement; préconiser, pour les personnes déplacées et les rapatriés, un accès à l'aide à la reconstruction de logements, une assistance à la création de petites entreprises et des activités de survie traditionnelles;
- appuyer la planification d'un dispositif d'intervention d'urgence régional.

2. Bénéficiaires et contexte

70. Suite à la signature de l'accord technique militaire entre l'OTAN et la République fédérale de Yougoslavie et la République de Serbie, le 11 juin 1999, et à la suspension ultérieure des opérations aériennes de l'OTAN, les réfugiés ont commencé à rentrer en masse au Kosovo. Fin août 1999, plus de 765 000 personnes étaient rentrées depuis des pays d'asile ou des territoires voisins, y compris d'Albanie, de Bosnie-Herzégovine,

d'ex-République yougoslave de Macédoine et du Monténégro. Sur ce total, quelque 45 700 personnes, la plupart des réfugiés évacués dans le cadre du plan d'évacuation humanitaire, sont rentrées de façon organisée.

71. Un certain nombre de personnes continuent d'être déplacées à l'intérieur du Kosovo. Quelque 5 000 personnes d'ethnie albanaise ont fui la Serbie en direction du Kosovo, essentiellement la région de Giljane. Au nord du Kosovo (région de Mitrovica), les personnes d'ethnie albanaise ont quitté les quatre municipalités du nord et sont déplacées dans les régions plus méridionales du Kosovo.

72. Les minorités ethniques font face au harcèlement quotidien, à l'intimidation et même à la violence. Plus de 185 000 personnes d'ethnie serbe ont fui le Kosovo pour se rendre en Serbie même. En outre, plus de 5 000 Roms ont fui et sont également déplacés à l'intérieur du Kosovo, du Monténégro ou d'autres régions de la Serbie ou ont cherché asile dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, en Italie et en Roumanie. Le reste de la population minoritaire, estimée à moins de 40 000 personnes, continue d'être victime de manoeuvres d'intimidation quotidiennes, de ne pas disposer d'une totale liberté de mouvement et n'a pas accès aux services essentiels tels que soins médicaux, commerces, etc.

73. Dans ce contexte de retour de la population majoritaire et de fuite concomitante des minorités, le HCR s'est fixé deux principaux objectifs: fournir une protection et une aide humanitaire d'urgence aux minorités vulnérables afin de les faire participer à la construction d'une société multi-ethnique tout en assurant le retour viable à long terme des réfugiés. Le Bureau du HCR au Kosovo est particulièrement inquiet de voir l'hiver s'approcher, surtout du fait que de 40 à 60 000 logements ont été endommagés ou détruits au cours des hostilités et que les services municipaux de base tels qu'approvisionnement en combustible de chauffage, en eau et en électricité, fonctionnent mal.

3. Aperçu

74. La présence du HCR au Kosovo a été rétablie le 13 juin 1999, suite à l'adoption de la résolution 1244 du Conseil de sécurité le 10 juin concernant le déploiement d'une présence civile internationale et d'une Force de sécurité au Kosovo. Les objectifs et les activités immédiates ont consisté à fournir une protection et une assistance humanitaire aux réfugiés et aux personnes déplacées, à préparer un retour progressif et sûr des réfugiés depuis les pays d'asile et, par le biais d'activités de protection, à éviter un exode des minorités ethniques. La situation a évolué rapidement et en huit semaines, 90 pour cent des réfugiés étaient rentrés depuis les pays voisins. Simultanément, et cela est plus inquiétant, plus de 90 pour cent des personnes d'ethnie serbe et rom ont quitté le Kosovo, essentiellement vers la Serbie. En conséquence, en août 1999, le HCR continue de préconiser la protection de la population minoritaire résiduelle et de veiller à ce qu'elle puisse jouir du droit de rester au Kosovo tout en veillant à instaurer les conditions minimales d'un retour durable, surtout en raison de l'hiver qui approche et d'une capacité de logement insuffisante.

4. Objectifs

75. **Premier objectif** : fournir une protection aux réfugiés, aux personnes déplacées et aux personnes appartenant à une minorité ethnique et participer à la constitution d'une société civile multi-ethnique où l'ordre public sera respecté.

Réalisations	Indicateurs
<ul style="list-style-type: none"> promotion et instauration de l'ordre public. 	<ul style="list-style-type: none"> nombre de rapatriés/minorités vulnérables en mesure de bénéficier d'une assistance juridique; nombre de rapatriés obtenant des documents d'identité.
<ul style="list-style-type: none"> promotion et respect de la liberté de mouvement. 	<ul style="list-style-type: none"> nombre de personnes, y compris les minorités vulnérables, bénéficiant de transports publics.

76. **Deuxième objectif** : coordonner et gérer les mouvements de rapatriement librement consenti depuis les pays d'asile.

Réalisations	Indicateurs
<ul style="list-style-type: none"> le caractère volontaire du retour est vérifié. 	<ul style="list-style-type: none"> nombre de personnes rentrant librement au Kosovo; diminution de la population de réfugiés kosovars dans les pays tiers.
<ul style="list-style-type: none"> assistance de base, y compris les transports secondaires, l'hébergement temporaire, les services sociaux dès l'arrivée. 	<ul style="list-style-type: none"> nombre de rapatriés recevant une assistance par le biais de projets d'assistance élémentaire.

77. **Troisième objectif** : fournir une assistance matérielle opportune et adéquate aux réfugiés, aux rapatriés et aux personnes déplacées.

Réalisations	Indicateurs
<ul style="list-style-type: none"> services de base fournis aux plus vulnérables, y compris la santé, l'éducation, l'alimentation, les articles ménagers, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> nombre de personnes, en particulier les femmes, ayant accès aux soins de santé, aux abris communautaires, aux services de santé génésique, etc.
<ul style="list-style-type: none"> solutions durables identifiées pour les personnes déplacées sans abris. 	<ul style="list-style-type: none"> nombre de personnes en mesure de rentrer chez elles et de vivre dans des abris adéquats.

78. **Quatrième objectif** : organiser des activités à plus long terme afin de construire une société civile multi-ethnique.

Réalisations	Indicateurs
<ul style="list-style-type: none"> aider les ONG locales à rétablir l'ordre public et à construire la société civile. 	<ul style="list-style-type: none"> nombre d'ONG fournissant des services; nombre de personnes ayant accès aux services des ONG.

Quatrième objectif (suite)

<ul style="list-style-type: none"> • préconiser la reconstruction et la reconstitution de petites entreprises. 	<ul style="list-style-type: none"> • réduction du nombre de bénéficiaires de l'assistance internationale.
---	--

79. **Cinquième objectif** : appuyer la planification d'un dispositif d'intervention d'urgence régional.

Réalisations	Indicateurs
<ul style="list-style-type: none"> • dispositifs d'intervention préparés au HCR ainsi qu'avec d'autres acteurs extérieurs, y compris le gouvernement local, les organisations des Nations Unies et les ONG. 	<ul style="list-style-type: none"> • dispositif d'intervention assorti d'un plan d'action détaillé et précisant les ressources disponibles.
<ul style="list-style-type: none"> • constitution de stocks de secours 	<ul style="list-style-type: none"> • rapports de stock détaillés indiquant la disponibilité de secours d'urgence.

TABLEAU REVISE VIII.1
DEPENSES POUR 1998 ET ESTIMATIONS DES DEPENDANCES/PROJECTIONS POUR 1999/2000
(en milliers de dollars des Etats-Unis)
SUD EUROPE ORIENTALE

PAR PAYS OU REGION	DEPENSES 1998			ESTIMATIONS (REVISEES) 1999			PROJECTIONS (INITIALES) 2000		
	PG	PS	TOTAL	PG	PS	TOTAL	PG	PS	TOTAL
Albanie (1)	611,0	6 710,4	7 321,4	520,8	112 078,0	112 598,8			12 046,4
Bosnie-Herzégovine	-	83 167,4	83 167,4	-	67 711,6	67 711,6			43 852,3
Croatie	-	19 539,0	19 539,0	-	17 817,8	17 817,8			16 880,3
Macédoine (ex-République yougoslave de) (1)	948,2	217,4	1 165,6	734,6	67 073,0	67 807,7			15 100,9
Yougoslavie (République fédérale de)	161,2	54 092,8	54 254,0	190,0	208 126,0	208 316,0			121 871,4
Autres pays en Europe (2)	370,2	-	370,2	141,9	3 129,6	3 271,5			692,7
Bureau du Coordonnateur pour le Sud de l'Europe orientale au Siège (3)	-	-	-	-	-	-			2 589,3
TOTAL	2 090,6	163 726,9	165 817,5	1 587,4	475 935,8	477 523,2			213 033,3

TABLEAU REVISE VIII.2
RESUME DES BESOINS EN POSTES DANS LE SUD DE L'EUROPE ORIENTALE - TOUTES SOURCES DE FONDS CONFONDUES
(En années-travail pour 1998 & 1999; en nombre de postes au 1er janvier pour 2000)

	1998 (REVISES)*			1999 (REVISES)**			2000 (INITIAUX)***		
	EP	AA	TOTAL	EP	AA	TOTAL	P	AP	TOTAL
Albanie (1)	4,0	-	4,0	44,6	17,9	62,5		33	50
Bosnie-Herzégovine	282,5	42,0	324,5	273,3	35,4	308,7		178	106
Croatie	83,0	30,0	113,0	82,6	24,7	107,3		68	39
Macédoine (ex-République yougoslave de) (1)	6,0	1,0	7,0	29,4	11,9	41,3		24	57
Yougoslavie (République fédérale de)	90,4	20,0	110,4	169,8	21,0	190,8		252	74
Autres pays en Europe (2)	5,0	-	5,0	3,8	-	3,8		3,0	3
Bureau du Coordonnateur pour le Sud de l'Europe orientale au Siège (3)	-	-	-	-	-	-		-	25
TOTAL	470,9	93,0	563,9	603,5	110,9	714,4		558	351

P : Programmes
AP: Appui aux programmes
EP: Exécution du programme
AA: Appui administratif

* exclut 2,4 JPO (besoins révisés 1998)
** exclut 13,6 JPO (besoins révisés 1999)
*** exclut 13 JPO (besoins initiaux 2000)
(1) Etant donnée la nature évolutive de l'opération, les besoins révisés seront indiqués dans l'Appel global du HCR et dans l'Appel consolidé des Nations Unies
(2) Les autres pays en Europe comprennent l'Autriche, la Belgique, l'Allemagne, l'Italie, la Roumanie, la Suède et un projet régional
(3) Pour 1998 et 1999, voir les tableaux XII.1 et XII.2 relatifs au Siège

Tableau révisé VIII.3
Analyse des changements de postes - Toutes sources de fonds confondus
(variations par rapport aux estimations révisées de 1999; état au 1er janvier)

Sud de l'Europe orientale	Administrateurs internationaux et fonct. de rang supérieur							AN	SG & autres catégories	Total général	JPO
	SGA /SSG	D-2 L-7	D-1 L-6	P-5 L-5	P-4 L-4	P-3 L-3	P-2/1 L-2/1				
POSTES APPROUVES REVISES POUR 1999		1	3	12	24	90	6	26	485	647	13
AUGMENTATIONS/DIMINUTIONS DE POSTES											
A. Programmes/Appui aux programmes											
Albanie (1)					4	6		3	42	55	
Autriche									(1)	(1)	
Italie					1					1	
Bosnie-Herzégovine		(1)			(4)	(10)	(1)	3	(14)	(27)	
Croatie						(1)				(1)	
République fédérale de Yougoslavie		1	2	4	14	24	1	3	103	152	
Ex-République yougoslave de Macédoine (1)					5	8	2	6	51	72	1
1. Bureaux sur le terrain Total (net) - A.1	0	0	2	4	20	27	2	15	181	251	1
Bureau du Coordonnateur pour le SEO au Siège				1	1	4			4	10	
2. Siège Total (net) - A.2	0	0	0	1	1	4	0	0	4	10	0
Total (net) - Sud Europe orientale	0	0	2	5	21	31	2	15	185	261	1
RECLASSEMENTS DE POSTES											
A. Programmes/Appui aux programmes											
Albanie (1)										0	
Autriche										0	
Belgique										0	
Bosnie-Herzégovine										0	
Croatie										0	
République fédérale de Yougoslavie										0	
Ex-République yougoslave de Macédoine (1)										0	
1. Bureaux sur le terrain Total (net) - A.1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Bureau du Coordonnateur pour le SEO au Siège				1	(1)					0	
2. Siège Total (net) - A.2	0	0	1	(1)	0	0	0	0	0	0	0
Total: Reclassements de postes SEO	0	0	1	(1)	0	0	0	0	0	0	0
POSTES PROPOSES POUR 2000	0	1	6	16	46	119	8	41	671	909	14

(1) Etant donnée la nature évolutive de l'opération, les besoins sont en cours de révision; les besoins révisés seront indiqués dans l'Appel global du HCR et l'Appel consolidé des Nations Unies

Tableau révisé VIII.4
BESOINS EN POSTES DANS LE SUD DE L'EUROPE ORIENTALE
(nombre de postes au 1er janvier 2000)

SUD EUROPE ORIENTALE PAR PAYS		2000 (initiaux)												TOTAUX	JPO
		D2 L7	D1 L6	P5 L5	P4 L4	P3 L3	P2 L2	Total partiel	AN	SG	TOTAL	JPO			
ALBANIE (1)	P	-	-	-	3	3	-	6	1	26	33				
	AP	-	-	1	2	7	1	11	3	36	50				
	Total	0	0	1	5	10	1	17	4	62	83	0			
AUTRICHE	P	-	-	-	-	1	-	1	-	-	1				
	AP	-	-	-	-	-	-	0	-	-	0				
	Total	0	0	0	0	1	0	1	0	0	1	0			
BOSNIE- HERZEGOVINE	P	-	-	3	3	22	2	30	9	139	178				
	AP	-	1	3	6	9	-	19	9	78	106				
	Total	0	1	6	9	31	2	49	18	217	284	7			
CROATIA	P	-	-	1	2	7	-	10	3	55	68				
	AP	-	1	-	-	4	-	5	4	30	39				
	Total	0	1	1	2	11	0	15	7	85	107	6			
ALLEMAGNE	P	-	-	-	-	-	-	0	-	-	1				
	AP	-	-	-	-	-	-	0	-	-	0				
	Total	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0			
ITALIE	P	-	-	-	1	-	-	1	-	-	1				
	AP	-	-	-	-	-	-	0	-	-	0				
	Total	0	0	0	1	0	0	1	0	0	1	0			
MACEDOINE (1) (EX-REP. YUGOSLAVE DE)	P	-	-	-	2	4	1	7	1	16	24				
	AP	-	-	-	4	6	1	11	5	41	57				
	Total	0	0	0	6	10	2	18	6	57	81	1			
YUGOSLAVIE (REP. FEDERALE DE)	P	-	1	5	15	45	2	68	1	183	252				
	AP	1	2	1	4	6	1	15	5	54	74				
	Total	1	3	6	19	51	3	83	6	237	326	0			
BUREAU DU COORDONNATEUR POUR LE SEO AU SIEGE	AP	1	1	2	4	5	-	13	-	12	25				
	Total	1	1	2	4	5	0	13	0	12	25	0			
TOTAL	P	0	1	9	26	82	5	123	15	420	558				
	AP	2	5	7	20	37	3	74	26	251	351				
GRAND TOTAL	Total	2	6	16	46	119	8	197	41	671	909	14			

P = Programmes
AP = Appui aux programmes

JPO = Administrateurs auxiliaires
AN = Administrateurs nationaux
SG = Agents des services généraux

(1) Etant donnée la nature évolutive de l'opération, les besoins sont en cours de révision; les besoins révisés seront indiqués dans l'Appel global du HCR et l'Appel consolidé des Nations Unies